

RAPPORT ANNUEL 2022



L'association faîtière
de l'agriculture genevoise



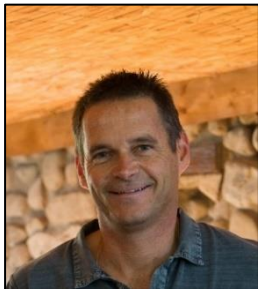
Photo : Sébastien Gassmann, concours national agrimage 2017 organisé par « Proches de vous. Les paysans suisses » : agriculture.ch

Photo de couverture : Marie Garcia, journée Swiss No-Till, 2020

Sommaire

1. Message du Président	3
2. Carte de visite d'AgriGenève	4
2.1 Organes.....	4
2.2 Organe de révision	5
2.3 Membres.....	5
3. L'année agricole genevoise	5
3.1 Météorologie	5
3.4 Productions végétales	8
4. AgriGenève en 2022.....	15
4.1 Les activités du bureau	15
4.2 Les activités du comité directeur	15
4.3 Les activités de défense professionnelle et de développement rural.....	16
4.4 Associations administrées.....	23
5. AgriMandats Sàrl en 2022.....	29
5.1 Main-d'œuvre.....	29
5.2 Comptabilité et gestion	29
5.3 Soutien administratif PER / paiements directs	30
5.4 Mandats pour tiers.....	30
6. AgriVulg Sàrl en 2022	31
6.1 Activités des CETA grandes cultures.....	32
6.2 Activités des CETA viticoles (collaboration SPDA / AgriVulg).....	32
6.3 Groupes d'intérêt et projets.....	33
6.4 Visites et événements spécifiques	37
6.5 Agriculture biologique	37
7. Représentations d'AgriGenève	37
8. Communication et publications.....	38
8.1 Communication interne.....	38
8.2 Communication externe.....	38
9. Remerciements	39
10. Liens utiles	39

1. Message du Président



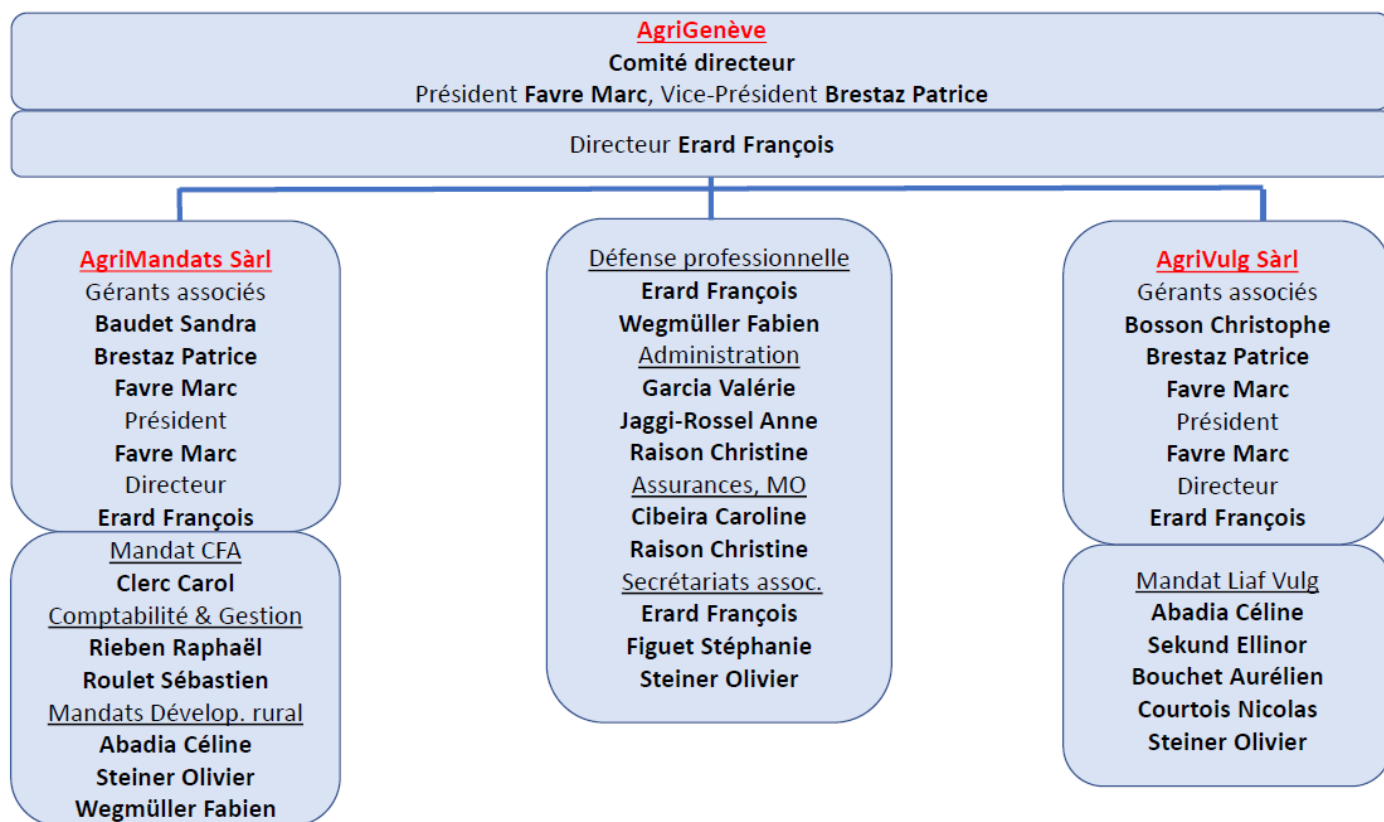
C'est une année particulière pour moi, puisque c'est ma dernière assemblée générale d'AgriGenève en tant que Président, après plus de 20 ans au sein des différentes organisations agricoles genevoises, à commencer par l'AGCETA. Si AgriGenève se porte bien, c'est grâce à toutes celles et ceux qui y travaillent au quotidien. Notre Association et ses deux Sàrl emploient aujourd'hui 15 personnes qui sont actives dans des secteurs variés, que ce soit pour la promotion et la défense de notre agriculture, pour la vulgarisation agricole, pour des mandats ou encore pour divers services à nos membres. Ce, avec toujours en point de mire le meilleur pour les agricultrices et les agriculteurs affiliés. Un grand merci donc aux collaboratrices et aux collaborateurs d'AgriGenève. A la suite de l'engagement de nouvelles personnes, il a fallu réorganiser certains

secteurs. L'équipe s'est rajeunie, apportant une nouvelle dynamique à l'interne et une excellente ambiance de travail dans tous les services. En 2022, nous avons dû procéder au remplacement de notre Avocate conseil. En effet, Me Marie-Flore Dessimoz, qui a joué un rôle très important pour AgriGenève durant de nombreuses années, nous a quittés pour une retraite bien méritée. Un grand merci à elle pour son implication sans faille à défendre les intérêts de nos membres et de l'agriculture genevoise. Pour lui succéder, votre comité a nommé comme Avocat conseil d'AgriGenève, l'Etude Lenoir Delgado & Associés. Cette étude est composée d'une équipe jeune et dynamique qui possède des compétences variées dans de nombreux domaines comme la fiscalité, le droit immobilier ou encore la LDFR. L'étude a été mise à contribution dès l'automne 2022 pour rédiger un recours contre l'indexation des salaires minimaux figurant dans le contrat-type de travail de l'agriculture par le Conseil d'Etat. Nous sommes en effet persuadés que l'obligation d'appliquer une indexation au salaire minimum genevois ne l'est pas pour les salaires de l'agriculture, qui sont eux, selon la loi, au bénéfice d'une dérogation. L'année 2022 a vu une énième initiative ciblée contre la production agricole suisse, visant à diminuer très fortement la production animale dans notre pays, sous prétexte du bien-être animal. Le texte de l'initiative « Contre l'élevage intensif en Suisse » a été finalement largement repoussé par le peuple suisse le 25 septembre. Avec 63 % de NON, la majorité du peuple a clairement démontré qu'elle s'opposait à ce texte extrême et inutile. Elle a surtout exprimé, et c'est là l'essentiel, qu'elle renouvelait sa confiance aux paysannes et aux paysans suisses pour lui fournir des aliments de qualité, produits localement et dans le respect des normes suisses en matière de protection des animaux, qui sont les plus sévères du monde. Sur le plan de la politique genevoise, le 2 avril 2023 sera l'occasion de renouveler le Conseil d'Etat et les élus du Grand Conseil. Nous sommes très heureux de voir que la liste des représentants agricoles pour ces élections s'est étoffée par rapport aux dernières votations d'il y a cinq ans. Il est indispensable d'avoir une bonne représentation des milieux agricoles dans les différents partis pour sensibiliser tous les élus au rôle essentiel que l'agriculture joue dans un canton comme Genève. Dans un canton ville comme le nôtre, une communication politique sur les enjeux agricoles est nécessaire pour faire aboutir des projets qui améliorent les conditions cadres de la profession. Une candidate et sept candidats figurent sur la liste d'AgriGenève. Il s'agit de Patricia Bidaux (liste no 5), de Geoffray Sirolli (liste no 2), de Raphaël Dunand (liste no 4), de Jacques Blondin (liste no 5), de François Erard (liste no 5), de Lionel Dugerdil (liste no 10) et de Luc Barthassat (liste no 12). Nous comptons faire élire ces candidats pour qu'ils continuent à défendre notre profession. Je quitte aujourd'hui cette présidence en étant persuadé que l'agriculture genevoise va continuer à briller durant de nombreuses années grâce à cette belle dynamique qui anime les exploitations agricoles de ce canton.

Marc Favre, Président

2. Carte de visite d'AgriGenève

2.1 ORGANES



Les membres du comité d'AgriGenève :

Le Comité est composé de représentants(es) des différentes filières de production, de l'Union des paysannes et femmes rurales genevoises, de BioGenève et de deux députés.

BAUDET Sandra	BOCQUET-THONNEY Claude	DETHURENS Maxime
BAUMGARTNER Christophe	BOSSON Christophe	DONZE Grégory
BIDAUX Patricia	BRESTAZ Patrice	FAVRE Marc
BIERI Frédéric	CHOLLET Yvan	GALLAY Océane
BLONDIN Jacques	CUDET Alexandre	JEANNERET Caroline

Le comité a souhaité rajeunir ses rangs, ce qui a été fait lors de l'assemblée générale du 22 mars 2022 avec l'élection de Madame Gallay Océane et de Messieurs Chollet Yvan, Dethurens Maxime et Donzé Grégory. Ils remplacent Messieurs Maigre Dominique, Ménétrey Claude et Millo Charles qui sont ici remerciés pour leur engagement de longue date au comité. Le nouveau Président d'AGRI-PIGE, Bieri Frédéric remplace Christin Jonathan, démissionnaire qui est également remercié. Le comité a également nommé Madame Bidaux Patricia comme seconde Vice-Présidente.

Les invités permanents :

Madame HEMMELER Valentina, Directrice de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), Madame DE MONTMOLLIN Simone, Conseillère nationale, Monsieur SCHMALZ John, Directeur du Cercle des agriculteurs (CAG), Monsieur BERLI Rudi, représentant d'Uniterre.

Siègent au Bureau d'AgriGenève le Président, les Vice-Présidents et le Directeur.

2.2 ORGANE DE RÉVISION

L'organe de révision pour l'exercice sous revue est la Société fiduciaire d'expertise et de révision S.A. (Sfer) Genève.

2.3 MEMBRES

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Membres	473	462	462	470	452	481	461	453	451	455

En 2022, la surface cotisante s'élève à 10'113 ha dont :

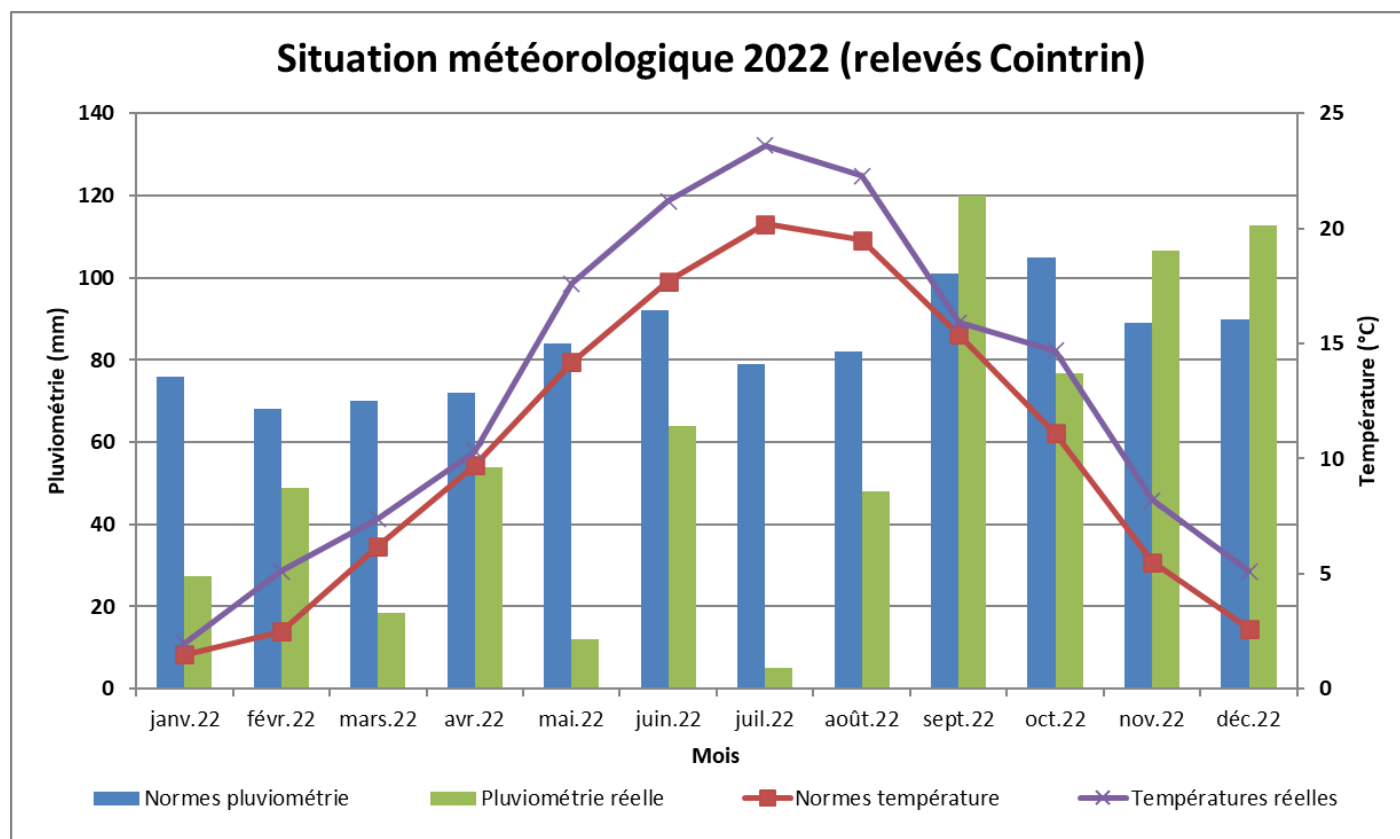
- grandes cultures 8'538 ha
- vignes 1'206 ha
- cultures maraîchères 200 ha
- cultures fruitières 99 ha
- cultures horticoles 70 ha

3. L'année agricole genevoise

3.1 MÉTÉOROLOGIE

L'année 2022 présente un déficit hydrique d'environ 27 % par rapport à la norme et une température supérieure à la norme de 2°C. C'est la 8^{ème} année consécutive que nous faisons face à un manque d'eau et des températures plus élevées. La particularité de l'année climatique 2022 est l'excès de chaleur durant l'été.

Température moyenne et pluviométrie en 2022



3.2 PRODUCTION ANIMALE

L'année agricole a été marquée par la chaleur et la sécheresse. Le temps sec et chaud a eu un impact contrasté sur les cultures. Du côté des animaux de rente, les producteurs de porcs et d'œufs ont dû composer avec un marché difficile. La production laitière a sensiblement baissé. Cette diminution est, entre autres, due à la qualité du fourrage inférieure à la moyenne et à la régression du cheptel de vaches laitières. La production de fromage est en recul de 2 % par rapport à l'an passé. Comme en 2020 et 2021, la production de beurre suisse est restée à bas niveau.

Entre janvier et septembre 2022, la production de viande bovine en Suisse a été légèrement inférieure à l'an passé. Le recul a été un peu plus marqué pour la viande de veau.

L'augmentation de la consommation de viande de porc durant la crise du COVID-19 a incité les éleveurs à revoir leur production à la hausse. L'offre est devenue trop importante avec le retour du contexte normal, ce qui a entraîné une chute des prix sans précédent à partir du milieu de l'année.

La production globale de volailles atteignait une hausse de 2.4 % fin septembre pour les poulets de chair. Les volailles sont les seuls animaux de rente pour lesquels une croissance continue à long terme est envisagée en Suisse.

La filière des œufs a été confrontée à un marché tendu et a dû affronter des turbulences sur le marché. La hausse des coûts de production reste une source de préoccupation. A moyen terme, les œufs devraient devenir nettement plus chers car l'augmentation massive des coûts des aliments pour animaux, des poules et de l'énergie pèse lourdement sur les producteurs.

Source : Christophe Baumgartner

L'année 2022 a été particulièrement marquée par divers événements, notamment la forte sécheresse qui a frappé toute la Suisse. Les foin ont été rapidement récoltés, les rendements ont été faibles et il a fallu puiser dans les réserves afin de combler les manques. Les séjours des bovins en estivage ont dû être écourtés car le manque d'eau s'est fait ressentir jusqu'en montagne. En automne, la pluie a fait son retour tant attendu et cela a permis aux éleveurs de renflouer leurs stocks pour l'hiver car les coupes d'ensilages ont été, par chance, abondantes. Cependant, nombre d'éleveurs ont dû ou vont devoir acheter du fourrage pour compenser les pertes. Les maïs non irrigués ont été récoltés en très faibles quantités. À la suite de ces événements, une demande officielle provenant de la Fédération d'élevage bovin a émané auprès de l'OCAN, afin de demander une aide financière mise en place rapidement pour pouvoir combler économiquement cette perte. L'OCAN a donc accepté de verser, comme aide extraordinaire, une somme de CHF 350.- par UGB pour les bovins, CHF 200.- pour les équidés. Cette aide bienvenue permettra d'acheter du fourrage pour la fin de l'hiver. La guerre en Ukraine qui a éclaté durant cette année a

déclenché une flambée du prix des matières premières. Les coûts énergétiques ont également explosé, ce qui a fortement impacté les frais de production. En ce qui concerne l'abattage de bovins, les volumes de travail de nos deux abattoirs cantonaux ont été stables par rapport à l'an passé.

Source : Lara Graf



Photo : Claude Bieri

3.3 ECONOMIE ET PRODUCTION LAITIÈRE

Situation générale

Ces deux dernières années ont été marquées par des crises successives, l'une associée à la pandémie de COVID-19 et l'autre provoquée par la guerre en Ukraine intervenue début 2022. Ces grands événements ont entraîné des répercussions jusque sur nos modes de vie et nos activités. Mais elles ont également mis en lumière certaines faiblesses de notre système économique mondialisé qui nous rend très dépendants des acteurs majeurs régulant les approvisionnements en matières premières ou en énergies. Du point de vue agricole, 2022 aura aussi été marquée, comme les années précédentes, par une météo autant déréglée qu'imprévisible, avec notamment l'effet combiné d'une sécheresse et d'une canicule estivales, qui ont fortement pénalisé la production laitière.

Production laitière et collecte

Le contexte défavorable à la production laitière renforcé par une forte inflation des coûts de production s'est traduit par une baisse générale de la collecte de – 1.7 % au niveau suisse et de – 3.7 % en ce qui concerne le lait pris en charge par notre Fédération pour un total de 40'929'842 kg.

Economie : comme l'année précédente, 2022 a bien commencé avec une augmentation générale de 5 cts sur le prix du lait (segment A) à compter du 16 avril décidée par l'Interprofession du Lait (IP Lait), mais insuffisante toutefois pour compenser la forte hausse des coûts touchant les intrants nécessaires à la production. En complément de cette hausse, le Conseil d'administration a aussi revalorisé le prix du lait transformé en fromage pour les producteurs LRG par deux fois durant cette même année afin de soutenir l'ensemble des producteurs de notre Fédération dans ce contexte difficile.

Fait remarquable, les exportations et les importations de fromages ont reculé de concert en Suisse, respectivement de – 7.1 % à 69'066 tonnes et – 3.3 % à 67'270 tonnes (janv.-nov. 2022 / id 2021). La tendance à la baisse de la collecte va sans doute perdurer en 2023 à cause de l'inflation et des évolutions de la politique agricole entraînant une extensification de la production.

Politique agricole :

Un mini-train d'ordonnances a repris en 2022 les mesures ou les adaptations législatives non contestées de la PA22+, suspendue par le Parlement en 2021. La stratégie alimentaire fixée par le Conseil fédéral dans le cadre de la future PA englobe maintenant tous les acteurs de la chaîne de création de valeur. Le poids de la durabilité, en particulier les mesures de réduction du gaspillage alimentaire, ne reposera donc plus uniquement sur les seules épaules des agriculteurs. Du fait de leur rôle déterminant - au travers de l'acte d'achat - sur les aliments à produire et les modes de production, les consommateurs seront eux aussi mis à contribution.

Par ailleurs, face aux projets de libéralisation des échanges agricoles, les milieux professionnels devraient opposer les avantages et la sécurité qu'offre une protection à la frontière bien pensée, surtout en ces temps troubles où les prix internationaux sont en forte hausse et certaines denrées se font rares. À l'instar de l'échec des initiatives anti-pesticides en juin 2021, le rejet le 25 septembre 2022 du projet visant à imposer de nouvelles normes pour l'élevage n'est qu'un sursis pour le monde agricole car ce sujet hautement sensible reviendra rapidement sur le devant de la scène.

Le label de l'IP Lait « SwissMilkGreen » (alias « Tapis Vert ») poursuit son développement et constituera le standard de base suisse au 1^{er} janvier 2024. Plus exigeant que la marque de qualité Suisse Garantie, le Tapis Vert prévoit notamment l'interdiction de l'huile de palme dans les rations des vaches et le respect de normes spécifiques avancées en faveur du bien-être animal.

Actualités LRG

À peine sorti de la crise du COVID-19, notre groupe et ses 9 sociétés filiales ont dû également faire face à une très forte augmentation des coûts de production touchant notamment les énergies, les matières premières et la plupart des fournitures. Ces hausses n'ont malheureusement pas pu être répercutées en totalité chez nos clients. Par ailleurs, une cyberattaque est venue perturber nos activités au printemps 2022. Dans ce contexte exceptionnel, le groupe LRG a su grandement maintenir l'approvisionnement régulier de ses clients en produits et services de haute qualité.

Concernant les activités 2022, nous pouvons relever les faits marquants suivants :

Secteur laitier (Nutrifrais S.A. & Val d'Arve S.A.)

La production de nos articles-phares, les Tommes Jean-Louis, TamTam et Perle de lait, s'est maintenue à un bon niveau avec même, pour ce dernier produit, des ventes prometteuses chez Migros Genève renforçant notre rapport d'activité 2022 **AGRI GENEVE** 7

partenariat autour des produits de proximité, couplés à nos produits toujours performants chez COOP.

Secteur négoce (Vivadis S.A., W. Ottiger A.G., Chäs Max GmbH & Fromages Chaudron S.A.)

La stratégie de conquête de nouveaux clients porte ses fruits, et la croissance significative de notre chiffre d'affaires s'appuie sur une riche gamme de plus de 2'000 articles de produits alimentaires de qualité. Les activités en Suisse alémanique continuent leur progression, avec de nouveaux partenaires de stations shop ENI, notamment grâce aux nouvelles glaces TamTam.

Secteur logistique (LRG Logistics SA)

Pour faire face au fort développement des activités, le projet d'agrandissement de la plateforme de Bannwil (Berne) a été validé par le Conseil d'administration LRG. La plateforme de PLO (Genève) connaît également un regain d'activité avec le développement des volumes de lait conditionné et la croissance de volumes du secteur fromager.

Secteur carné (Del Maître SA & Maître Boucher Sàrl)

2022 restera comme une année en demi-teinte marquée par une chute du prix du porc sans précédent, dont la viande est à la base de l'activité de transformation de notre site de Satigny (Genève). La dégringolade des prix résultant de l'excédent d'animaux a pesé sur le chiffre d'affaires et la rentabilité, d'autant plus que la météo de l'été dernier (canicule) n'a pas favorisé les grillades. Toutefois, Del Maître, toujours innovant, va rebondir en 2023 avec une gamme de nouveaux produits. Maître Boucher quant à lui développe sensiblement ses ventes, en particulier grâce à une bonne reprise d'activités dans le secteur de la gastronomie.

Communication

Notre stratégie de communication a été revue et modernisée au travers de nouveaux projets :

- Un tout nouveau site internet LRG lancé en février 2022
- Une présence active sur Facebook, LinkedIn et Instagram, en progression exponentielle
- Interviews et reportages sur différents médias (Léman Bleu, Radio Lac, etc.)

Nous associons étroitement nos producteurs de lait et sociétaires à notre communication.

Sponsoring

Fidèles à nos valeurs d'entraide et de solidarité, nous soutenons depuis des années les vaillantes équipes de Genève-Servette Hockey Club et Servette FC, entre autres, avec une édition fromagère spéciale sous l'appellation « fondue des Grenats » soutenant l'académie des jeunes joueurs.

Manifestations

Après deux années de vaches maigres dues à la crise sanitaire, 2022 a permis de renouer avec la longue tradition des stands LRG dans les manifestations les plus diverses : Journée du lait, Festi'Terroir, Chouette Nature, Fête des Vendanges, Désalpe de St-Cergue, Foire du Valais, Olma,

SIAL Paris, Automnales de Genève, Fondue des Bastions, etc.

Plateforme de vente en ligne « Panier d'ici »

Lancée en août 2022, la plateforme de vente en ligne « Panier d'ici » débute avec une sélection de 200 produits certifiés Genève Région-Terre Avenir (GRTA) de 14 productrices et producteurs locaux, à commander et collecter dans 5 points relais à Genève.

Distributeur automatique de produits LRG (24h/24 & 7j/7)

Un distributeur a été installé à notre centrale laitière de PLO, proposant une sélection de plusieurs dizaines d'articles des laiteries (produits laitiers, fromages, charcuteries, etc.) disponibles en tout temps.

Chalet de vente

Depuis 2011, notre chalet de vente directe propose de nombreux produits « à date courte » cédés à un prix

modique, contribuant ainsi à réduire le gaspillage alimentaire : Centrale Laitière LRG, au 6 chemin des Aulx à Plan-les-Ouates : lu, me, ve 10h30-13h00 / 15h00- 17h30 ; je 11h00-13h00.

Produits GRTA

Nos 4 producteurs genevois ont livré 2'310'879 kg aux Laiteries Réunies en 2022 (+ 4.3 % / 2021). Le retrait en 2022 du lait GRTA des rayons de Migros a entraîné une baisse sensible du volume transformé, mais grâce à la labélisation IP-SUISSE (la « Coccinelle ») de nos producteurs genevois, une relance et promotion active de la gamme GRTA s'est engagée début 2023.

Source : Laiteries Réunies Société coopérative

3.4 PRODUCTIONS VÉGÉTALES

La moisson 2022 fut proche des moyennes pluriannuelles pour les cultures d'automne. Cependant, globalement, les cultures de printemps présentent des rendements très décevants.

3.4.1 CÉRÉALES PANIFIABLES

Depuis la récolte 2001, la mise en valeur des céréales est effectuée par le Cercle des Agriculteurs à travers la plateforme céréalière genevoise.

Année	Quantité en tonnes	Valeur en francs
2017	15'309	8'122'000.-
2018	12'955	5'970'000.-
2019	13'472	5'628'000.-
2020	12'525	5'232'000.-
2021	11'464	4'925'604.-
2022	10'887	6'661'160.-

Source : Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG)

3.4.2 CÉRÉALES FOURRAGÈRES (SANS MAÏS GRAIN)

Durant les dernières années, les surfaces (en hectares) ont évolué comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Triticale	85.11	66.35	41.11	45.27	37.11	48.35
Avoine	25.63	23.63	23.38	28.45	29.80	31.15
Orge (printemps et automne)	640.71	611.78	632.36	602.86	535.27	535.98
Total	751.45	701.76	696.85	676.58	602.18	615.48

Source : Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)

A titre indicatif, les quantités de céréales fourragères (y compris maïs grain) prises en charge par le Cercle des Agriculteurs de Genève ont évolué comme suit :

	2017		2018		2019		2020		2021		2022	
	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt
Orge	3'366	31.60	2'583	30.40	2'907	30.40	2'165	30.40	2'535	30.40	2'369	36.1
Avoine	34	24.20	23	23.28	0	0	0	0	0	0	0	0
Triticale	363	31.80	238	30.40	181	30.40	161	30.40	58	30	174	35
Maïs en grain	1'986	34.70	996	32.30	1'167	32.30	983	32.30	1'087	32.30	342	39
Blé fourrager	112	35.50	400	33.25	181	33.25	231	33.30	1'902	33.25	282	39.50
Total	5'861		4'240		4'436		3'540		5'582		3'167	

Source : Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG)

3.4.3 OLÉAGINEUX

Colza

Ci-après, l'évolution des livraisons de colza ces dernières années :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Contingent en tonnes	2'664	3'212	3'300	3'000	3'500	3'400
Quantité livrée en tonnes	2'461	2'073	2'130	3'062	3'375*	2'572
Valeur, mio CHF	1.78	1.02	1.54	2.3	3.12	3.3

* dont 21.48 % de colza Holl

Soja

Ci-après, l'évolution des livraisons de soja ces dernières années :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nb. de producteurs	65	70	68	47	80	76
Quantité totale en tonnes	767	513	784	458	780	280
Valeur récolte en CHF	328'000	219'500	312'900	182'742	444'585	213'808

Tournesol

Ci-après, l'évolution des livraisons de tournesol ces dernières années :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Contingent en tonnes	3'626	1'683	1'617	650	800	800
Nb. de producteurs	120	107	104	56	84	60
Quantité totale en tonnes	1'389	1'093	1'230	650	811	722
Valeur récolte en CHF	1'122'000	882'000	923'000	491'400	729'548	873'732

Source : Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG)

3.4.4 PROTÉAGINEUX

L'évolution des surfaces de protéagineux (en hectares) s'établit comme suit :

	Féverole	Pois protéagineux	Total
2017	87	279	366
2018	53	274	328
2019	44	246	290
2020	48	262	310
2021	47	220	267
2022	63	170	233

Source : Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)

Ci-après et à titre indicatif, les quantités prises en charge par le Cercle des Agriculteurs de Genève ces dernières années :

	2017		2018		2019		2020		2021		2022	
	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt
Féverole	230	29.30	54	28.03	70	28.00	18	28	57	28.05	48	29.50
Pois protéagineux	879	33.40	513	32.78	574	32.75	351	32.50	217	30	431	45.3
Total	1'109		567		644		369		274		478	

Source : Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG)

3.4.5. BETTERAVES SUCRIÈRES DANS LE CANTON DE GENÈVE

	2019		2020		2021		2022		
	PER	bio	PER	bio	PER	bio	PER	IP-Suisse	bio
Nombre de planteurs	15	3	15	3	14	4.	8	7	4
Surface, ha	109	14	126	22	118	20	56	60	21
Livraisons (T)	7'620	444	4'477	622	4'375	1'093	3'715	3'906	1'011
Rendement moyen, t/ha	69.91	31.71	35.5	30.1	n.d.	n.d.	66	65	47
Quota sucre attribué, t	1'375	114	1'729	170	1'738		1'823		
Livraisons sucre, t	1'136	66	587	97	n.d.	n.d.	495	483	126
Rendement en sucre blanc, t/ha	10.4	4.7	4.6	4.5	n.d.	n.d.	8.8	8.1	5.8
Teneur en sucre, %	16.91	16.91	15.1	16.7	n.d.	n.d.	15.3	14.4	14.4
Tare totale, %	7.58	6.11	11.3	10.9	n.d.	n.d.	11	11	6

Source : Sucre Suisse SA

3.4.6 VITICULTURE

L'année la plus chaude depuis le début des mesures

La vigne a débuté son cycle végétatif le 15 avril, avec un retard de quelques jours sur la moyenne de ces dernières années. Le début du mois d'avril, plutôt froid, a en effet freiné le réveil de la nature pourtant favorisé par les trois premiers mois de 2022 qui affichaient déjà des records de températures. Malgré ce climat froid d'avril, le gel printanier n'a provoqué que de très rares dégâts localisés dans les zones les plus sensibles. La suite de la saison s'est caractérisée par des températures élevées, avec plusieurs mois de canicule battant des records. La floraison s'est déroulée dans des conditions idéales dès le 2 juin, avec une avance de plus de 12 jours sur la moyenne des 20 dernières années. Les précipitations se sont faites très discrètes dès le mois de mai, provoquant des stress hydriques importants à la vigne. La fin de saison a été marquée par deux épisodes caniculaires bénéfiques à la maturation du raisin. Le bilan de ce millésime solaire est très positif, tant en quantité qu'en qualité.

Un réveil hâtif de la nature

Un hiver, le deuxième plus chaud depuis le début des mesures de MétéoSuisse (janvier à +2,1°C et février à +2,4°C par rapport à la moyenne de 1991 – 2020), a provoqué un réveil précoce de la nature. Un refroidissement brutal des températures, accompagné de fortes précipitations dans la première quinzaine d'**avril**, a quelque peu retardé le début de la période de végétation. La vigne a débourré dès le 15 avril, avec un léger retard sur la moyenne des dernières années. Ce climat frais et humide, plutôt inquiétant, n'a paradoxalement provoqué que de très rares dégâts de gel de printemps, localisés dans les parcelles les plus sensibles. Le mois de mai affichant +2.6°C sur la norme a permis de rapidement combler le retard de ce début de saison.

Une floraison précoce

La vigne a atteint le stade de floraison dès le 2 **juin**. Cela correspond à une avance de 12 jours sur la moyenne des 20 dernières années. Les toutes premières fleurs ont été observées à la fin du mois de mai. Bénéficiant de conditions chaudes et sèches, la floraison s'est déroulée de manière idéale. Un taux de nouaison optimal et une quantité d'inflorescences déjà importante laissaient espérer une récolte généreuse.

Deux canicules se sont succédé en **juin et juillet**, plaçant l'été 2022 au deuxième rang des étés les plus chauds jamais observés (+2.3°C en dessus de la norme). La sécheresse a également été marquée. Il a plu entre 25 % et 50 %, des précipitations habituelles pour les mois de juin à août, soit moins de 120-200 litres/m². Un orage de grêle de très forte intensité a touché une grande partie de la rive gauche du canton la première semaine de juillet. Il a concentré le plus gros des dégâts autour du coteau de Choulex, de Jussy et de Gy. Les parcelles les plus touchées, environ 25 hectares, ont perdu la totalité de leur récolte.

Cette météorologie exceptionnelle a eu un fort impact sur le développement végétatif de la vigne. La sécheresse a rapidement provoqué des stress hydriques sur les jeunes vignes au système racinaire peu développé, ainsi que dans les parcelles à faible réserve en eau. De manière générale, les vignes installées, même dans les sols les plus superficiels, ont montré une grande résilience face au manque d'eau. En effet, à la fin du mois d'**août**, rares sont les cas où des parcelles ont nécessité un arrosage.

Des maladies fongiques discrètes

La sécheresse et les différentes vagues caniculaires de l'**été 2022** ont fortement handicapé les maladies fongiques qui touchent généralement la vigne en été. **Le mildiou** qui avait induit une très forte pression en 2021 a quasiment été absent du vignoble. Si bien que même les témoins non traités dans les essais menés sur le domaine de l'Etat, n'ont montré de symptômes. **L'oidium**, pourtant plus à son aise dans des climats secs, n'a également provoqué que des dégâts anecdotiques. À la suite des précipitations du début de **septembre**, quelques attaques sur le haut du feuillage sont apparues alors que les grappes n'y étaient plus sensibles. Comme depuis quelques années, les mesures

prophylactiques faites au vignoble, couplées à des saisons de maturation moins humides, ont laissé un vignoble indemne de **pourriture grise**. Du côté des ravageurs, les deux vols des papillons **Eudemis** et **Cochylis** ont débuté avec plus de 15 jours d'avance sur la norme. Ils ont été de faible intensité dans les zones hors confusion. Les pièges de contrôles installés dans les parcelles en confusion sexuelle n'ont piégé aucun papillon, ce qui prouve l'efficacité de ce mode de lutte. Le vol de **Drosophila suzukii**, monitoré par le service de l'agronomie (SAgr) toute l'année, a débuté dans la vigne au début du mois d'août. Les relevés ont été historiquement bas. Les mesures prophylactiques mises en place à la vigne et le climat de cette saison ont été bénéfiques.

Le premier foyer de flavescence dorée maîtrisé

La flavescence dorée est la maladie de la vigne la plus grave connue à ce jour en Europe. Son installation au nord des Alpes est avérée depuis 2016 sur les cantons de Vaud et Valais. Le service de virologie et phytoplasmodologie d'Agroscope à Changins a confirmé, le 11 octobre 2021, la présence d'un premier cep positif à la flavescence dorée (FD+) dans le vignoble de Dardagny. En suivant les prescriptions de l'Ordonnance fédérale sur la santé des végétaux (OsaVé), le SAgr a mis en place un périmètre de lutte obligatoire de 68 ha. Les contrôles effectués par le SAgr et Agroscope ont prouvé l'efficacité de l'application de deux insecticides d'origine naturelle (Pyréthrine) pour lutter contre l'insecte vecteur. Aucun nouveau cep n'a été observé dans le périmètre de lutte en 2022. Parallèlement, le SAgr a contrôlé 43 ha de vignes âgées de moins de 6 ans sur le territoire du canton. En effet, il est probable que l'apparition de la maladie sur le canton soit liée à du matériel végétal utilisé lors de nouvelles plantations. Notons que le géoréférencement des parcelles viticoles, via la nouvelle application VV20, et les renseignements obtenus facilitent grandement la planification des contrôles de prévention.

Des vendanges précoces

Les mois d'**août** et **septembre** se sont inscrits dans la continuité de l'été, chauds et secs. Les vendanges ont débuté par la récolte des raisins destinés aux vins mousseux dès la première semaine de septembre. Les vendanges classiques se sont déroulées dans des conditions toujours excellentes 10 jours plus tard. Millésime solaire, les températures qui ont toujours été au-dessus des moyennes depuis le mois d'avril jusqu'aux vendanges, a aussi été marqué par la sécheresse. Il a produit 10'479'456 kg de raisin à maturité avec plus de 15 jours d'avance sur la moyenne des 10 dernières années. De manière générale, la vigne a prouvé sa capacité de résilience face aux conditions de sécheresses et de chaleurs extrêmes. La qualité de ce millésime exceptionnel en fait un des plus beaux de ces dernières années. Les vins de 2022 ont la grande richesse aromatique et la maturité des meilleures années. Paradoxalement, ils ont l'avantage de montrer une structure vive assez soutenue qui équilibre harmonieusement des vins tout en opulence. 2022 est définitivement un millésime de haute tenue et de grande garde.

	2018		2019		2020		2021		2022	
	°Oe	hl	°Oe	hl	°Oe	kg	°Oe	kg	Oe	kg
Chasselas	79	29'266	75	26'892	77	2'796'671	72	2'496'937	76	2'718'396
Gamay	95	28'471	92	20'377	93	2'839'218	87	2'286'512	94	2'303'595
Pinot noir	99	8'918	95	7'750	98	905'442	89	953'248	94	1'081'777
Chardonnay	91	6'864	92	5'117	89	739'192	86	723'783	91	874'566
Gamaret	105	5'983	99	6'102	96	803'611	92	702'150	98	703'837
Merlot	104	2'757	99	2'588	96	347'552	91	255'526	98	362'570
Blancs	85	47'471	81	42'553	83	4'906'939	79	4'550'071		5'121'090
Rouges	98	53'370	94	42'985	94	5'769'074	89	5'013'188		5'358'366
Total	92	100'842	88	85'538	89	10'676'013	84	9'563'259	89	10'479'456
Rendement en litres/m²	0.72		0.61							

Tableau comparatif de différents millésimes, toutes catégories confondues (AOC, Vins de pays, Vins de table). Les quantités en hectolitres ci-dessus sont issues d'un calcul avec des taux de conversions allant de 0.7 à 0.75 l/kg, suivant les cépages

Source : Florian Favre, Ingénieur œnologue, Office cantonal de l'agriculture et de la nature

3.4.7 CULTURES MARAÎCHÈRES

A une crise sanitaire succède une crise géopolitique internationale. A une année pluvieuse et froide succède une année torride et sèche. Mais le maraîchage genevois est équipé d'outils modernes et sait s'adapter et anticiper

A peine la crise sanitaire derrière nous que nous sommes confrontés à une crise géopolitique majeure. Pendant deux ans, on nous a expliqué que les prix augmentaient fortement car tout venait de Chine et que la Chine et le trafic maritime étaient bloqués à cause du COVID-19. 2022 nous a fait découvrir qu'en fait tout vient d'Ukraine et que c'est normal que les prix explosent et que les produits soient indisponibles en raison de la guerre. Les engrais, les plants, les ficelles, l'énergie ont non seulement vu leurs prix exploser, mais leur disponibilité a été remise en question. Les conséquences ont été multiples. D'une part, une forte augmentation des coûts de production, déjà en forte hausse à la suite du COVID-19, et, d'autre part, de graves soucis d'approvisionnement pour un grand nombre d'intrants. L'impact de ces différents facteurs est une augmentation du coût de production entre 8 et 15 % suivant les légumes. Ces augmentations et ces pénuries n'étaient pas une surprise et avaient été anticipées. Le déclenchement de la crise ukrainienne n'a fait que les amplifier.

Cette anticipation a permis de communiquer avec les clients et de les préparer à des augmentations de prix. De plus, la chance dans notre malheur est que, pour une fois, Genève ou la Suisse en général, n'étaient pas un îlot de cherté mais que cette problématique a touché l'ensemble de l'Europe. Le prix des légumes du nord de l'Europe avait augmenté de près de 30 % avant le début de la saison suisse, ce qui a permis de répercuter la plus-value des coûts de production sur la plupart des produits suisses.

2022 a également été marquée par un été particulièrement chaud et sec. Si les structures modernes de serres, nombreuses sur le canton de Genève, ont à nouveau joué leur rôle protecteur de gestion du climat, les cultures de

pleine terre ont subi de plein fouet ces nouveaux aléas climatiques. Ceci est d'autant plus dur que ces mêmes cultures avaient été fortement impactées par l'été pluvieux et froid de 2021. L'impact le plus important de cette canicule a été une surconsommation d'eau d'environ 50 %. Ce surcoût massif vient s'ajouter à la longue liste des augmentations mentionnées ci-dessus. Heureusement, un accord devrait être finalisé avec les SIG et l'Etat pour atténuer cette augmentation.

Le dernier fait important de cette année 2022 est l'impact du franc fort et des prix des carburants sur le tourisme d'achat. Si 2021 avait déjà vu un fort ralentissement de l'engouement de la population genevoise pour les produits locaux et le commerce de proximité, la parité euro/franc suisse et la subvention gouvernementale française sur les carburants ont encore amplifié les achats transfrontaliers. Les commerces de proximité faisant la part belle aux produits genevois ont vu leur chiffre d'affaires fondre de plus de 30 %, ce qui rend leur viabilité compliquée sans un retour à la raison d'une population ayant massivement soutenu l'initiative pour une souveraineté alimentaire et prompte à donner des leçons en matière de durabilité.

Production sous serres

2022 n'a pas connu de changement majeur, ni dans les surfaces ni dans le type de culture. En revanche, elle a subi de plein fouet les augmentations massives des prix des intrants ou de l'énergie. Les produits de serres ont bénéficié d'un très bon ensoleillement durant l'hiver et ont pu arriver tôt sur le marché. De ce fait, ils ont pu profiter des prix élevés en Europe et du manque de disponibilité à l'importation. Ces prix sont restés relativement hauts tout au long de la saison ce qui, finalement, a permis de compenser les augmentations de coûts de production pour la plupart des légumes. Certains produits ont mieux tiré leur épingle du jeu, comme les grosses tomates (rondes, grappes), d'autres, telles que les tomates cherry, ont vu des augmentations plus modestes.

Le rôle protecteur des serres a, à nouveau, été très bénéfique en 2022, permettant aux cultures sous abris de beaucoup moins souffrir des fortes chaleurs et sécheresse que leurs consœurs en plein champ. L'augmentation de la consommation d'eau a été marginale dans les serres, l'impact principal de la sécheresse étant un manque de récupération des eaux de pluie.

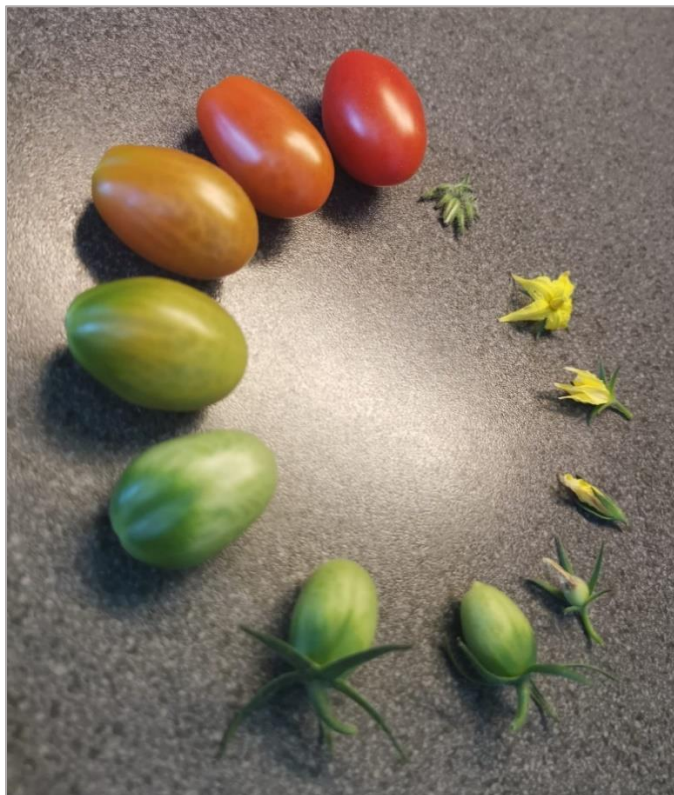


Photo : Jérémy Blondin

Production en pleine terre

La production en pleine terre a une nouvelle fois été impactée par la météo capricieuse de cette année. Comme expliqué ci-dessus, l'impact principal a été une augmentation drastique de la consommation d'eau de près de 50 %. Si ce surcoût devait, cette année, être absorbé par les SIG et l'Etat, les conséquences de ces aléas climatiques deviennent insurmontables pour les producteurs genevois. Comme déjà évoqué l'année dernière, la production locale pour les légumes de pleine terre n'est pas suffisamment valorisée. La guerre des prix au sein de la grande distribution pour des produits comme le chou, le céleri ou même la salade ne permet pas à la production genevoise de s'en sortir. Notre canton a les coûts de production les plus élevés au monde avec des contraintes géographiques et territoriales limitant les possibilités de rationalisation ou de mécanisation. Sans une réelle revalorisation de ces produits, ils vont inexorablement disparaître de notre environnement local.

Légumes biologiques

La production biologique a subi le même sort que la production de pleine terre de manière générale : une météo impactant la production avec des prix ne compensant pas cette baisse de revenu et ces augmentations de coûts de production. Pour les produits bio, le constat est d'autant plus

rude que les problèmes d'inflation et de baisse de pouvoir d'achat impactent directement et plus fortement la consommation de ce type de produit.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, la consommation de produits bio n'a pas augmenté en 2022 et il est anticipé une diminution de l'ordre de 5 % en 2023. En France, cette diminution est déjà en place depuis 2021 et s'est amplifiée en 2022 à près de – 10 % avec les problèmes de forte inflation.

En plus d'une stagnation de la demande, le tassement général des prix du bio par rapport au conventionnel se confirme. L'augmentation de l'offre au niveau de la production couplée à une demande en berne explique ceci. Si la culture biologique a certainement encore de belles années devant elle en Suisse, il est important qu'elle incorpore d'autres aspects de durabilité que le mode de culture seul. On voit une augmentation de la préoccupation du consommateur pour des aspects plus larges que la culture biologique et englobant des points plus généraux comme les conditions de travail et salariales et le développement de démarches agroécologiques.

Résultats financiers

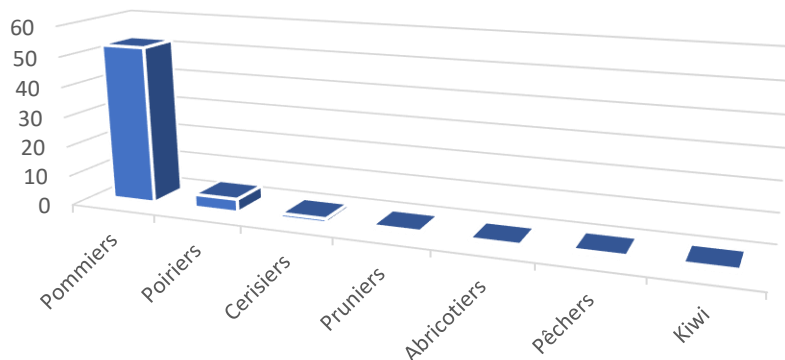
L'année 2022 a, dans l'ensemble, été bonne pour la production maraîchère genevoise et les résultats financiers s'en ressentent. L'augmentation historique des coûts de production a été dans les grandes lignes compensée par une revalorisation des prix. Ceci a été possible grâce notamment à une communication proactive et anticipée envers les clients et les consommateurs. 2023 risque malheureusement d'être plus compliquée. Les coûts continuent d'augmenter, notamment l'énergie ou la main-d'œuvre. Main-d'œuvre qui à Genève, grâce à une décision étatique déconnectée des réalités, augmente plus que n'importe où en Suisse. Genève avait déjà la main-d'œuvre la plus chère au monde. Cette décision ne fait qu'amplifier cet écart, non seulement avec l'Europe, mais également avec le reste de la Suisse, ce qui est plus grave. En effet, s'il existe quelques protections pour les produits suisses vis-à-vis de l'étranger lors des périodes de productions domestiques, il n'existe aucune protection vis-à-vis des produits suisses qui eux circulent totalement librement, et tant mieux. Il serait temps que nos élus s'en rendent compte et arrêtent de mettre des bâtons dans les roues de notre agriculture locale qui en a déjà bien assez. Les élections arrivant à grands pas, il sera temps de bien se rappeler de qui soutient vraiment et concrètement nos producteurs et nos produits.

Source : Union Maraîchère de Genève

3.4.8 CULTURES FRUITIÈRES

En 2022, la production de cultures fruitières sur le canton de Genève représente une surface de 61.54 ha grâce à une vingtaine d'exploitations. La majorité des surfaces sont représentées par la culture de pommes (52.5 ha), tandis que seulement 4.37 hectares de poires et 1.32 hectares de cerises sont produites sur le canton. Le reste des surfaces équivalent aux cultures de prunes/pruneaux, abricots, pêches et kiwis (Astat, 2022).

Répartition des espèces arboricoles genevoises en 2022
(en ha)

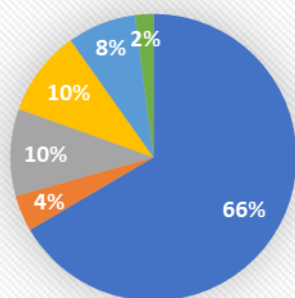


	Pommiers	Poiriers	Cerisiers	Pruniers	Abricotiers	Pêchers	Kiwi
■ 2022	52,5	4,37	1,32	0,9	0,49	1,03	0,94

■ 2022

Concernant les petits fruits, les surfaces cultivées sont assez stables, malgré des fluctuations annuelles des surfaces de fraises liées à la culture hors-sol. En 2022, le canton de Genève compte 16,4 hectares de petits fruits représentés à plus de 60 % par les fraises. Les surfaces hors-sols de cultures de fraises sont de 6.8 hectares tandis que la culture plein champs ne représente plus que 2 hectares. Les surfaces de groseilles et de framboises d'été sont chacune de 1.6 hectares.

Répartition des surfaces de petits fruits à Genève (2022)



■ Fraises ■ Framboise d'automne ■ Framboise d'été
■ Groseille à grappes ■ Mûre ■ Autres

BILAN DE SAISON

Phénologie et particularités de l'année

L'année 2022 a été marquée par un été très chaud et un printemps relativement sec. Le débourrement des fruits à pépins a été assez similaire à 2020 et 2021. La pleine fleur a eu lieu autour du 17 avril pour les pommiers. Un temps relativement chaud s'est installé au printemps et durant l'été, ce qui a avancé la maturité des récoltes. On comptait environ 14 jours d'avance par rapport à 2021. La récolte de Gala 2022 a été la plus précoce des 5 dernières années.

La récolte des fruits à pépins a été bonne, même si les estimations étaient légèrement plus basses que pour 2021. Les conditions météorologiques au moment de l'éclaircissage étaient exceptionnelles. Pour les cerisiers et les pruniers, la nouaison a été très bonne, et les récoltes importantes. Les calibres ont parfois eu du mal à être atteints en raison d'une forte charge et potentiellement de la sécheresse. La qualité des fruits a été bonne avec notamment des taux de sucre importants. La coloration des pommes a été un peu plus difficile cette année.

Maladies fongiques et ravageurs

Les premiers risques de tavelure sont apparus début avril. Il y a eu 4-5 épisodes de tavelure avec des risques importants durant la phase de contamination primaire.

L'avantage de cet été plutôt sec est qu'il y a eu très peu de problèmes avec la moniliose sur fruits et sur fleurs, en plus d'une plus faible pression de la tavelure sur fruits. En revanche, l'automne pluvieux de cette année peut créer une répercussion lors du stockage avec les maladies de conservation sur fruits. De plus, des températures plutôt élevées ont été répertoriées en automne, ce qui a créé un environnement favorable aux chancres sur les arbres fruitiers.

Les conditions météorologiques exceptionnelles de cette année 2022 engendrent quelques présences de ravageurs de manière plus forte que les autres années car les conditions ont été très fortement favorables à leur développement. Ceci est valable pour le puceron cendré du pommier ainsi que le psylle commun du poirier. Le puceron cendré, par exemple, a créé une pression assez importante en deux temps. Une première pression moyenne avant la fleur et une seconde pression plus importante après la fleur. Alors que pour le psylle, les températures douces du début d'année ont entraîné une ponte relativement groupée créant ainsi une forte pression par la suite dans certains vergers.

Vulgarisation et enseignement arboricole dans le canton de Genève en 2022

L'Union fruitière lémanique réalise la vulgarisation pour la production des fruits pour le canton de Genève depuis 2012. Les activités sont, d'une part, la rédaction d'un bulletin d'information technique envoyé aux abonnés plus de 30 fois dans l'année avec une fréquence variant d'un mois à chaque semaine en pleine saison. En 2022, 25 bulletins techniques ont été communiqués. Afin d'alimenter les recommandations avec des observations solides, les techniciens suivent les maladies et les ravageurs sur rapport d'activité 2022

plusieurs sites dans la région lémanique, y compris sur le canton de Genève. Les observations de ravageurs sont disponibles sur l'outil d'Agrométéo.

Deuxième pilier de la vulgarisation arboricole, le conseil en groupe se fait dans le canton de Genève par l'intermédiaire de deux groupes régionaux de chaque côté du Rhône, qui se sont réunis à trois reprises en 2022. Ils représentent la quasi-totalité des arboriculteurs du canton. Lors de ces séances, l'actualité technique et phytosanitaire est abordée dans les vergers, complétée par d'autres sujets d'actualité comme les modifications réglementaires.

L'Ufl enseigne également les cours d'arboriculture fruitière auprès des étudiants Bachelor en Agronomie à l'hepia et encadre des travaux de Bachelor. Ceci représente trois modules de cours donnés sur les trois derniers semestres du cursus.

Source : Union fruitière lémanique

4. AgriGenève en 2022

4.1 LES ACTIVITÉS DU BUREAU

Le bureau est composé du Président, des Vice-Présidents et du Directeur. En 2022, il s'est réuni à 16 reprises. Il a régulièrement pris connaissance des affaires courantes d'AgriGenève, a préparé le budget 2022, examiné les comptes 2021 et préparé les séances de comité. Il a en outre procédé aux entretiens annuels d'évaluation des collaborateurs. Le bureau a mené un travail de réflexion pour le remplacement du poste de direction qui sera libéré dès le 30 juin 2024. Une assemblée avec les associés gérants des deux Sàrl, AgriMandats et AgriVulg, a été organisée pour l'approbation des comptes et du budget. En plus des réunions formelles, les membres du bureau sont régulièrement sollicités pour représenter AgriGenève lors de diverses réunions, manifestations, commissions officielles ou rencontres avec des représentants des milieux associatifs ou politiques.

4.2 LES ACTIVITÉS DU COMITE DIRECTEUR

En 2022, le comité directeur s'est réuni à 9 reprises et a notamment pris connaissance des sujets suivants :

- Des affaires courantes sur le plan interne, cantonal et fédéral ;
- L'état d'avancement du projet de décharge bioactive ;
- Le suivi de la campagne contre l'initiative sur l'élevage intensif ;
- La problématique du retrait du lait GRTA par la Migros ;
- De plusieurs textes législatifs genevois en lien avec l'agriculture ;
- La problématique de la sécheresse 2022 et les mesures à prendre notamment sur le plan législatif ;
- Le projet de fête de l'agriculture à Carouge ;
- Elections cantonales 2023, liste des candidats agricoles.

Le Comité a en outre pris position ou statué sur les dossiers suivants :

- Préavisé les comptes 2021 et le budget 2022 ;
- Adopté les comptes d'AgriVulg Sàrl et d'AgriMandats Sàrl ;
- Adopté le document sur les risques financiers d'AgriGenève ;
- Adopté les tarifs des prestations pour 2022 ;
- Décidé de proposer à l'assemblée générale une modification statutaire pour la nomination d'un second poste de Vice-Président ;
- Pris position sur une brochure de gestion des déchets du GESDEC ;
- Décidé de l'engagement de nouveaux avocats conseils en remplacement de Me Dessimoz ;
- Décidé de l'acceptation de nouveaux membres ;
- Proposé des candidats pour les postes laissés vacants au comité de ma-terre ;
- Décidé d'envoyer un courrier à l'administration des douanes concernant le listing des machines agricoles ;
- Nommé 3 représentants à la commission consultative sur l'agriculture ;
- Décidé d'envoyer un courrier au Conseil fédéral au sujet de la PA 2023 ;
- Pris position sur une modification de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux ;
- Décidé des moyens à mettre en œuvre pour la communication en Suisse romande ;
- Pris position sur un avant-projet de loi climat ;
- Décidé de faire recours contre la décision d'indexation des salaires agricoles par le Conseil d'Etat ;
- Décidé d'un choix de thèmes proposés pour la commission consultative sur l'agriculture.

Le comité a auditionné les personnes suivantes en 2022 :

Messieurs les avocats Lenoir et Von Gunten, les candidats aux postes de membres du comité, Monsieur Philip Rollmann de S agence pour une présentation de la stratégie communication d'AgriGenève, Monsieur Joris Vaucher de Lightswing Solar pour des systèmes agrivoltaïques.

4.2.1 GROUPE COMMUNICATION

Ce groupe (ci-après le GTCOM), constitué à l'automne 2020 sur mandat du comité, a eu pour but initial de piloter la campagne contre les deux initiatives phyto soumises au peuple le 13 juin 2021. En font partie Patricia Bidaux, Marc Favre, Alexandre Cudet, Christophe Bosson et François Erard. Le GTCOM s'est adjoint les services de M. Philip Rollman de S agence, pour le conseiller et l'accompagner dans ses démarches, définir un slogan, une stratégie et un budget pour la campagne. En 2022, le GTCOM s'est réuni à trois reprises pour notamment définir la stratégie de communication à mettre en œuvre contre l'initiative sur l'élevage intensif. Il a en outre décidé du calendrier des publications sur les réseaux sociaux et de la publication d'une lettre d'information mensuelle.



4.3 LES ACTIVITÉS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE ET DE DÉVELOPPEMENT RURAL

AgriGenève déploie ses actions de défense professionnelle à trois principaux niveaux : le niveau cantonal, le niveau transfrontalier et le niveau national.

Sur le plan cantonal et transfrontalier, la thématique liée à l'aménagement du territoire demeure la plus importante au regard de la configuration de notre région et de la place occupée par Genève, centre d'un pôle économique fort et dynamique. La zone agricole est, de part et d'autre de la frontière, au centre d'enjeux importants et AgriGenève défend toujours ses positions, soit : limiter l'étalement urbain, construire là où il est déjà possible de le faire et densifier le domaine bâti. De nouvelles thématiques, liées notamment au changement climatique, telle la sécurité de l'approvisionnement en eau, font aujourd'hui l'objet d'une attention particulière au sein des actions que nous conduisons.

Sur le plan national, AgriGenève conduit ses actions et ses prises de position en étroite collaboration avec AGORA et l'Union suisse des paysans.

4.3.1 DOSSIERS NATIONAUX

Initiative Non à l'élevage intensif en Suisse



Pour la seconde année consécutive, l'agriculture s'est retrouvée au centre d'une campagne de votation. Lancée par une association antispéciste, Sentience Politics, cette initiative est une énième charge contre la production agricole suisse. Elle vise à imposer les standards d'élevage de Bio Suisse à toutes les exploitations détenant du bétail. Or, en

matière de détention d'animaux de rente et de bien-être animal, la Suisse dispose déjà de normes très strictes qui sont imposées par la loi fédérale sur la protection des animaux qui est une, si ce n'est la plus sévère au monde. De plus, fait unique, les effectifs maximaux d'animaux par exploitation agricole sont définis dans une ordonnance. En cas d'acceptation de cette initiative, la première conséquence aurait été une baisse drastique de l'offre en viande suisse, avec pour corollaire une augmentation massive des importations pour compenser ce qui ne serait plus produit sur le sol national. Ensuite, cette initiative aurait également des effets économiques dramatiques sur toute la filière, au niveau des élevages, des producteurs de céréales et encore des moulins qui élaborent les aliments. AgriGenève s'est beaucoup investie dans la campagne du NON qui a été lancée le 21 juin lors d'une conférence de presse. Elle s'est appuyée sur les conseils et les ressources de S agence, notamment pour la planification des publications sur Facebook et Instagram ou encore dans la

cadre de la diffusion d'une lettre d'information. Pour la modération des réseaux sociaux, AgriGenève s'est appuyée sur un groupe de jeunes éleveuses et éleveurs. Un groupe WhatsApp a en outre été constitué pour la diffusion d'images et de slogans.



De leur côté, les agriculteurs ont placé de nombreuses bâches et affiches dans la campagne et diffusé quelques 4'000 flyers de campagne et 200 boîtes d'œufs aux couleurs du NON. Le 25 septembre, le peuple suisse a rejeté nettement cette initiative avec 63 % de NON et 53 % à Genève. La majorité de

la population a ainsi clairement démontré qu'elle s'opposait à ce texte extrême et inutile. Elle a surtout exprimé, et c'est là l'essentiel, qu'elle renouvelait sa confiance aux paysannes et aux paysans suisses pour lui fournir des aliments de qualité, produits localement et dans le respect des normes suisses en matière de protection des animaux qui sont les plus sévères du monde.

Politique agricole et PA22+

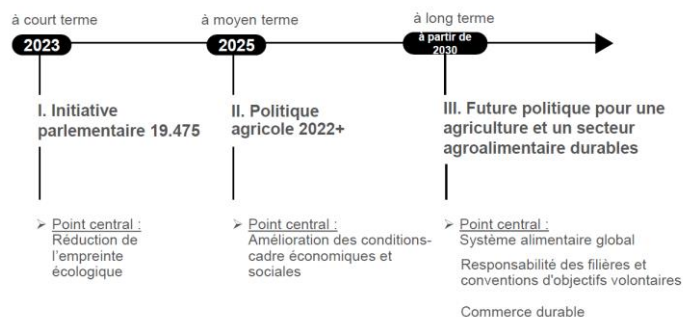
Pour rappel, lors de la session de printemps 2021, le Parlement a suspendu la PA22+ car elle contenait différents conflits d'objectifs et aurait notablement réduit le revenu sectoriel dans l'agriculture. À la place, le Parlement a adopté un postulat chargeant le Conseil fédéral de rédiger un rapport sur l'orientation future de la politique agricole. Ce rapport a été rédigé par l'OFAG et le Conseil fédéral l'a adopté le 22 juin 2022. Le Conseil fédéral entend intégrer la politique agricole, aujourd'hui focalisée sur les exploitations, dans une stratégie alimentaire et responsabiliser tous les acteurs de la chaîne de création de valeur. La PA22+, qui devait initialement entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2022, est donc remise aux calendes grecques et sera mise en œuvre par étapes.

L'initiative parlementaire 19.475

Les objectifs de cette initiative sont la réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires et la limitation des pertes d'éléments fertilisants. Les mesures urgentes de la PA22+ visant à réduire les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires et les pertes d'éléments fertilisants lors de l'utilisation d'engrais de ferme seront mises en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2023 par voie de modification d'ordonnances. Dans les grandes lignes, il s'agit de réduire la contribution de base de CHF 200.- par hectare, de supprimer le plafond de CHF 70'000.- par UMOS et la marge de tolérance de 10 % dans le Suisse-Bilanz, d'imposer dès 2024 une part minimale de 3,5 % de SPB sur les terres assolées, d'abroger l'interdiction d'utiliser des herbicides en prélevée dans la culture des céréales à partir du 10 octobre et d'interdire l'utilisation des substances actives présentant

un potentiel de risque plus élevé pour les eaux de surface ou les eaux souterraines. Toute une série de nouvelles contributions au système de production entreront également en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Mise en œuvre en trois étapes



Débats parlementaires de la session d'hiver

Les Chambres ont débattu de plusieurs motions en lien avec l'agriculture lors de leur session d'hiver. La première demandait de supprimer l'obligation de consacrer 3.5 % de SPB sur les terres assolées. Cette disposition est en effet incompréhensible dans le contexte actuel de crise sur les grands marchés agricoles car elle conduira à la perte de 10'500 ha de terre nourricière. Malheureusement, cette motion a été refusée. Une autre motion demandait des objectifs de réduction des pertes en éléments fertilisants réalistes, en lieu et place des 20 % d'ici 2030. Elle a été acceptée. Le dernier objet a concerné le budget en faveur de l'agriculture et plus spécifiquement une augmentation de 6.2 millions qui seraient alloués à la promotion des vins suisses. Ce texte a été accepté.

Ordonnances 2022

AgriGenève a pris position le 2 mai sur un train de 22 ordonnances qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Ces consultations à répétition sont chronophages pour des résultats souvent peu convaincants.

Ordonnance sur la protection des eaux

AgriGenève a pris position le 21 juillet sur une modification de l'ordonnance sur la protection des eaux. La première disposition concerne le contrôle des places de lavage et de remplissage de pulvérisateurs qui se ferait tous les 4 ans avec un délai de 2 ans pour des mises en conformité. Nous avons demandé que ce délai soit porté à 5 ans. La seconde disposition concernait l'OFEV qui pourrait faire interdire des substances si elles devaient être présentes de façon étendue et répétée dans les cours d'eau. Demeure la définition du « étendu » et « répété ». La dernière disposition est la plus inquiétante : il s'agit en effet de délimiter, d'ici fin 2030, toutes les zones de protection des eaux souterraines et tous les périmètres de protection nécessaires pour une utilisation future des eaux souterraines, avec une mise en conformité en 2034. Pour Genève, les nappes d'approvisionnement en eau, par exemple celle du Genevois, concernent plus de 3'800 ha de territoire agricole. Des restrictions d'usage sur un tel périmètre entraîneraient des conséquences majeures pour les exploitations mais également pour l'ensemble des filières

agricoles genevoises. Nous avons donc demandé que des diagnostics agricoles soient réalisés, afin d'identifier l'incidence que pourraient avoir les mesures sur l'agriculture.

Deux interventions d'AgriGenève auprès des autorités fédérales

À la suite de nos séances d'information sur la PA, AgriGenève a envoyé un courrier signé par une centaine d'agriculteurs genevois au Conseiller fédéral Guy Parmelin. Il s'agissait de lui faire part de notre incompréhension sur la tournure de la nouvelle PA, plus particulièrement le nouveau gel de 3.5 % de terres assolées ou encore la diminution de la contribution à la sécurité alimentaire. Ce, dans le contexte de la crise ukrainienne qui devrait au contraire tendre à un renforcement de la sécurité alimentaire de notre pays. La question de la surcharge administrative a également été évoquée. Dans sa réponse, le Conseiller fédéral a affirmé que malgré ces 3.5 % de SPB supplémentaires, notre canton produirait plus de céréales et que la charge administrative augmentait bel et bien mais qu'elle allait diminuer. Sans commentaires ! Le second courrier, envoyé à l'OFAG, concernait la réduction des contributions à la sécurité alimentaire qui touchait de plein fouet les parcelles exploitées sur France, sans possibilité de récupérer cette perte par de nouvelles contributions au système d'exploitation. L'OFAG nous a répondu qu'il ne pouvait malheureusement rien faire sur ce point.

4.3.2 DOSSIERS CANTONAUX

Sécheresse

Si l'année 2021 a été marquée par des pluies malvenues pour les céréales et la vigne, 2022 restera une année où la sécheresse aura sévi comme rarement. Du point de vue statistique, il faut remonter à 1937 pour trouver un mois de juillet aussi sec à Genève. Exception faite de l'orage de grêle qui a durement frappé la rive gauche du lac le 5 juillet, il n'est tombé aucune précipitation durant tout ce mois. On notera également qu'il manquait, avant les pluies de début septembre, 50 % des précipitations selon la norme de MétéoSuisse pour Genève. Si les rendements des cultures d'automne ont localement été faibles, l'ensemble des cultures de printemps et des prairies ont gravement souffert. Le 29 août, le comité d'AgriGenève a sollicité l'OCAN pour lui demander de débloquent une aide extraordinaire en faveur des éleveurs. Le 7 septembre, AgriGenève a envoyé un courrier à l'OCAN pour lui fournir les résultats d'une enquête sur papier qu'elle a effectuée et qui a permis d'estimer les pertes en fourrage à hauteur de 1.6 millions de francs. Un budget extraordinaire a dû être demandé à la commission des finances qui, complété par l'OCAN, a permis de financer une contribution d'aide de 350.-/UGB et de 200.-/UGB pour les chevaux en pension. Sur le plan législatif, une motion « En 2022, hydratons notre agriculture » a été déposée par Patricia Bidaux et votée à une large majorité par le Grand Conseil. Elle demandait à l'Etat de prendre, de toute urgence et de manière rétroactive pour 2022, toutes les mesures nécessaires, auprès des SIG entre autres, afin d'assurer aux familles paysannes produisant les biens alimentaires de notre canton un accès à l'eau à un prix soutenable pour le

secteur. Le 19 septembre, AgriGenève a participé à une séance organisée par le DT, en présence du Conseiller d'Etat A. Hodgers, des SIG et de l'OCAN. Constatant qu'une forte surconsommation d'eau à des fins d'irrigation avait été faite en 2022 en raison de la sécheresse et des températures élevées, AgriGenève a proposé que les SIG procèdent à un abattement sur la facturation 2022. Cette solution a été retenue et devrait être mise en œuvre début 2023.



Photo : AgriGenève

Relations avec le Grand Conseil

Avant chaque session du Grand Conseil, AgriGenève rédige un mémo à l'intention des députés agricoles. Ce mémo commente les points de l'ordre du jour qui concernent l'agriculture. En 2022, douze mémos ont été ainsi rédigés. AgriGenève est par ailleurs régulièrement auditionnée par des Commissions du Grand Conseil afin d'apporter son expertise et de donner son avis sur des textes législatifs. Dans ce contexte, AgriGenève a été auditionnée une fois en 2022 par la Commission Environnement et Agriculture, sur une modification de la loi sur les chiens, sur une motion pour un système alimentaire territorial et sur une motion relative au piégeage de carbone par l'agriculture.

Décharge bioactive

La recherche d'un site pour une nouvelle décharge bioactive destinée à stocker les mâchefers issus de l'usine d'incinération des Cheneviers a débuté en 2015. A ce jour, 3 communes sont encore dans le viseur du GESDEC pour cette installation : Collex-Bossy, Satigny et Versoix. En 2022, les propriétaires fonciers de Satigny ont été informés par courrier que des sondages allaient être effectués sur leurs parcelles pour voir si le site de Chouilly pouvait être retenu. AgriGenève et les communes concernées sont opposées à l'installation de cette décharge qui va consommer des hectares de SDA durant des dizaines d'années et provoquer d'énormes nuisances. On parle ici du stockage d'un million de m³ de mâchefers ! Le dimanche 6 mars, une manifestation d'opposition à ce projet a été organisée sur le site prévu par les agriculteurs concernés, la commune de Satigny et en présence d'AgriGenève.

Problèmes douaniers

A la suite d'un arrêt du Tribunal administratif fédéral (TAF), l'exploitation des terres situées à l'étranger et propriétés de Suisses doit dorénavant être effectuée depuis la Suisse. Dès lors, aucune entreprise de travaux agricoles (ETA) étrangère n'est autorisée à effectuer des prestations sur ces terrains à l'étranger. En revanche, les ETA suisses peuvent continuer à effectuer des travaux sur ces terrains à l'étranger.

L'Administration des douanes a exigé des agriculteurs genevois qu'ils fournissent la liste complète du matériel utilisé pour travailler leurs terres en France, preuve d'achat à l'appui, à joindre aux PJ devant être déposées avant le 30 avril. Jugeant cette nouvelle chicanerie administrative abusive et sans lien direct avec un contrôle de l'application de l'arrêt susmentionné, AgriGenève a rencontré la Direction des douanes le 18 mars. Malheureusement, les douanes ont maintenu cette exigence émanant de leur Direction fédérale.



Photo : DR

Rencontre avec le Conseiller fédéral Guy Parmelin

Une rencontre a été organisée avec le Conseiller fédéral Guy Parmelin le 1^{er} avril à Soral. A cette occasion, plusieurs sujets ont été abordés dont les consultations à répétition émanant de l'OFAG, les propositions d'orientation de l'OFAG en matière de politique agricole et plus particulièrement l'obligation de consacrer 3.5 % de SPB sur les terres assolées, la charge administrative croissante, les problèmes douaniers ou encore les besoins accrus de la viticulture en matière de ressources financières pour sa promotion. Si la discussion a été constructive, elle n'a pas vraiment été suivie d'effets, notamment s'agissant des SPB sur terres assolées.

Projets de développements régionaux

Le 9 septembre 2020, le PDR 2 dédié aux fermes urbaines a signé la convention cadre pour entamer sur 6 ans sa mise en œuvre. Portant sur 4 fermes urbaines, un projet transversal de sensibilisation (ma-terre) et 3 projets communs, le PDR comporte en tout 11 projets partiels. Tous n'ont pas le même rythme de mise en œuvre. L'année 2022 a malheureusement été marquée par une baisse conséquente des chiffres d'affaires de la commercialisation des produits des magasins ainsi que par la hausse des coûts de construction ralentissant ainsi le développement des projets. Il n'en demeure pas moins que la réalisation des objectifs cadres avancent de bon train comme le soulève le rapport intermédiaire réalisé après 2 années de mise en œuvre, à savoir :

1. Créer un réseau cohérent d'au moins 4 fermes urbaines d'ici 2025 comme vitrines urbaines de l'agriculture.

Environ ¾ de l'objectif atteint en 2021 avec la mise en exploitation de la ferme de la Planche dans la commune de Meyrin.

2. Vendre des produits locaux et régionaux (GRTA) en milieu urbain pour un chiffre d'affaires annuel de CHF 5 millions d'ici 2028. Plus de 50 % de l'objectif atteint en 2021 avec un chiffre d'affaires total de CHF 2'872'314.-
3. Sensibiliser environ 4'300 personnes par année à valoriser les produits agricoles régionaux dans le cadre d'une alimentation saine et durable d'ici 2026. L'objectif est atteint à un peu plus de 60 % en 2021 grâce à l'association l'Ecole à la Ferme (355 personnes avec ma-terre et 2'383 personnes avec l'Ecole à la Ferme).
4. Mettre en culture, d'ici 2025, 4.4 ha d'espaces urbains dont 2.3 ha de maraîchage et 2.1 ha de culture fruitière pour illustrer de manière quotidienne aux citoyens la réalité du métier d'agriculteur et pour agrémenter leur cadre de vie d'un air de campagne. L'objectif en 2021 est atteint à 50 % avec une mise en culture d'environ 23'300 m².

L'étude préliminaire pour le PDR 3 dédié aux filières animales a été déposée à l'OFAG le 17 novembre 2021. Ce PDR porte sur les filières bétail, volaille et laitière. Avec un budget d'investissement total d'environ CHF 12 millions, il comporte 8 projets partiels, dont la création d'un nouvel abattoir régional. Ce périmètre d'étude donne suite à plusieurs appels à projet réalisés par AgriGenève. Le 9 février 2022, l'OFAG donne son aval pour entamer la phase de documentation de ces projets avec la validation d'une enveloppe budgétaire d'investissement d'étude de CHF 576'211.- subventionnée à hauteur de 61,2 %. Les travaux de l'année 2022 ont principalement porté sur la mise en place d'une gouvernance pour le nouvel abattoir régional. L'Association de pilotage du projet d'abattoir genevois a été constituée le 29 novembre 2022. Cette nouvelle structure juridique, représentée par l'ensemble des filières animales concernées, l'OCAN et le CIDEDEC, dispose ainsi de toutes les compétences pour développer un abattoir régional.

Entretien des bords de routes

La présence de plantes invasives et d'adventices sur les bords de routes ont soulevé l'inquiétude d'agriculteurs dès 2020. AgriGenève a organisé une discussion avec les services en charge des routes cantonales et des autoroutes ainsi qu'avec l'OCAN. Les conclusions de ces échanges ont donné mission à l'OCAN de proposer une méthode simplifiée pour annoncer un constat de plante invasive qui donne suite à une action rapide pour traiter le problème. En 2022, l'Etat nous a informés qu'une application était testée et serait mise à disposition des agriculteurs pour signaler la présence d'adventices à problème – chardons, ambrosies, ... – sur les banquettes le long des routes. Il incombera ensuite aux autorités de venir les éliminer. AgriGenève a en outre à nouveau réitéré sa demande que les banquettes qui jouxtent des cultures soient correctement entretenues par l'Etat de manière à ne pas polluer les cultures voisines.

Modification de la loi sur la gestion des déchets

Dans le cadre de la révision de la loi genevoise sur la gestion des déchets, le GESDEC a décidé d'interdire purement et simplement le brûlage des ceps de vignes en plein air, quand bien même il est autorisé par le droit fédéral en tant qu'exception. AgriGenève a été auditionnée en automne 2021 par la Commission Environnement et Agriculture pour que l'exception pour les déchets agricoles qui figure dans le droit fédéral soit toujours appliquée dans la législation cantonale. Les Députés ont été sensibles à nos arguments et ont permis que cette exception soit maintenue dans la loi. Il faudra maintenant veiller à ce que le règlement d'application, qui devrait être adopté début 2023, reprenne l'intégralité de cette disposition.

Irrigation Genève

Dans un contexte de changement climatique, l'accès à la ressource eau devient un enjeu central pour l'agriculture. A Genève, il s'agit également de s'affranchir de l'utilisation d'eau potable pour irriguer les cultures en observant que la ressource eau est importante dans notre canton. Reste à savoir comment l'exploiter. Dans le courant de l'automne, le Député Jacques Blondin a déposé une motion au Grand Conseil « De l'eau pour l'agriculture, oui mais autrement ! ». Elle demande notamment à autoriser rapidement le pompage de l'eau des nappes souterraines du genevois et des rivières qui répondent aux critères de la législation genevoise, de planifier la construction d'un réseau cantonal de distribution d'eau non traitée, à usage agricole, de voirie, de service d'incendie et de soutenir l'agriculture dans les recherches de productions et de techniques alternatives moins gourmandes en eau. En parallèle et dans la continuité de la charte du Nant d'Avril, une étude prospective sur les potentiels de développement d'irrigation sur les communes de Satigny et Meyrin a été menée. L'approche est concluante pour certains secteurs et les prochaines étapes vont porter sur l'organisation du portage et du financement de tels projets. Il apparaît que pour obtenir un prix de l'eau raisonnable, il est essentiel de trouver des partenaires (communes) et des opportunités d'aménagement (nouvelle route/piste cyclable) pour cofinancer ces installations. A l'initiative de l'OCeau et pour concrétiser la motion évoquée plus haut, une plateforme destinée à faciliter le développement de projets permettant d'accroître l'usage de l'eau par l'agriculture genevoise va être mise en place début 2023.

Loi sur la promotion de l'agriculture

A la suite de la révision de la loi, le Conseil d'Etat a adopté, le 7 septembre, le nouveau règlement de la loi sur la promotion de l'agriculture, M2 05.01. Il a été publié dans la FAO le 13 septembre et est entré en vigueur le 14 septembre. Ce nouveau règlement institue notamment une nouvelle commission consultative sur l'agriculture. Cette dernière a siégé une première fois en 2022.

Agritourisme et LRDBHD

Malgré plusieurs interventions depuis des années, la reconnaissance des activités d'agritourisme n'est toujours pas ancrée dans la LRDBHD genevoise. A la suite d'une

question urgente déposée par Patricia Bidaux, le Conseil d'Etat a répondu ceci : *Dans l'intervalle et sur la base des orientations fixées par le Conseil d'Etat pour la révision de la LRDBHD, le service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) renonce à exiger une autorisation d'exploiter en vertu de la LRDBHD pour les activités d'hébergement et les repas à la ferme, à la condition que ces activités se déroulent sur une exploitation agricole reconnue et que les réglementations en matière d'incendie et de sécurité alimentaire soient respectées.* Cette réponse écrite couvre les exploitations qui ont développé des activités d'accueil à la ferme. En attendant qu'enfin ces activités soient ancrées dans la loi.

Fête de l'agriculture

Cette année, l'agriculture genevoise sera présente en Ville, plus particulièrement à Carouge durant 3 jours début juillet. Cette manifestation, dont l'idée a germé en 2022, sera une occasion unique de rendre visible à un public urbain toute la diversité des filières et des productions genevoises. Le projet a été présenté aux acteurs des filières dans le cadre de l'OPAGE et a reçu un accueil positif.

Migros et lait GRTA

Au printemps 2022, la Migros a décidé de retirer de ses rayons le lait GRTA, ce qui a suscité de très vives réactions bien au-delà des milieux agricoles. Le 6 avril, AgriGenève a rencontré la direction de Migros Genève, en présence des LRG, des producteurs de lait genevois et de l'OCAN. Notre opposition à ce que les producteurs rentrent dans le programme IP-Suisse, condition imposée par la Migros pour que le lait GRTA revienne sur les rayons, a été réitérée. Le 20 juin, une seconde séance s'est tenue avec des représentants de Migros Genève, de la Fédération des coopératives Migros, des LRG, de l'OCAN, d'IP-Suisse et des 4 éleveurs genevois. AgriGenève était présente à cette séance et a défendu, tout comme l'OCAN, les valeurs de GRTA. Migros nous a annoncé ne pas revenir sur sa décision et que la marque commerciale IP-Suisse devait figurer sur les briques de tout le lait qu'elle commercialise. Il a été décidé que les éleveurs genevois allaient faire un test de conformité avec les normes d'IP-Suisse, ce qui ne semble pas acquis de prime abord. Le 14 décembre, une troisième séance a eu lieu aux LRG : les producteurs de lait genevois appliqueront les normes de la marque IP-Suisse et Migros remettra le lait GRTA sur ses rayons dès 2023. Dans la balance, la plus-value financière de GRTA pourrait être étendue à tous les produits transformés comme les yogourts ou le fromage.

Sauvetage des faons

L'action sauvetage des faons, conduite par la FCG, l'OCAN et AgriGenève, a été mise en place avec des survols de parcelles par des drones entre le 15 mai et le 15 juillet. Une conférence de presse a été organisée le 19 mai pour lancer cette nouvelle opération.

Plan directeur forestier

L'OCAN a ouvert au printemps 2022 l'enquête technique du nouveau plan directeur forestier. AgriGenève a soumis ses

remarques le 29 mars 2022 à l'égard de ce document en relevant :

- l'intérêt marqué annoncé de préserver les sols agricoles et particulièrement les SDA lors de la mise en œuvre des compensations forestières,
- la nécessité du travail de délimiter de manière fixe les lisières forestières afin de limiter les conflits de territoire avec l'agriculture,
- la collaboration renforcée entre la forêt et l'agriculture au vu des produits de notre territoire labellisés sous la même bannière GRTA et des agriculteurs de plus en plus sensibles à promouvoir et à développer leurs activités en lien avec la forêt (bûches, tonneaux, ...).

Des commentaires ont également été soumis sur :

- la prise en compte des limites foncières du parcellaire lors de la délimitation de la forêt,
- l'avancement de la forêt, faute d'un entretien approprié sur certains chemins, reporte souvent ce dernier sur les cultures avoisinantes,
- les contraintes de la zone agricole pour travailler des produits forestiers et la possibilité de mettre à disposition les infrastructures forestières actuelles aux agriculteurs intéressés.

Formation travaux forestiers

Comme nous vous en avons informé en 2021, à compter du 1^{er} janvier 2022, tout travail en forêt requiert la justification d'une formation en conséquence. AgriGenève, en collaboration avec ForêtGenève et l'Etat, a proposé à ses membres des cours, subventionnés par le Canton, pour qu'ils soient en conformité avec les règles et les exigences légales en la matière. Cependant, le manque d'inscriptions n'a pas permis de justifier la réalisation d'un cours à Genève. Une nouvelle tentative pourrait se réaliser en 2023.

Forums d'information

AgriGenève a organisé deux forums d'information les 15 et 16 novembre. A cette occasion, divers thèmes cantonaux et fédéraux ont été abordés, dont un bilan de la campagne sur l'initiative contre l'élevage intensif, un état des lieux de la politique agricole fédérale, les actions politiques cantonales entreprises dans le contexte de changement climatique et l'état d'avancement des PDR genevois.

Demandes diverses

AgriGenève a accompagné différents exploitants agricoles dans la défense de leur dossier en lien avec la loi sur l'aménagement du territoire. Dans ce cadre, des conseils ont été apportés, notamment pour la construction de tunnels de stockage soumis en APA, la mise aux normes d'installations agricoles et l'élaboration de dossiers pour la construction de places de lavage. AgriGenève est à disposition de ses membres pour les aiguiller et les conseiller vis-à-vis notamment des questions en lien avec l'aménagement du territoire.

4.3.3 DOSSIERS RÉGIONAUX

ULCA

En 2022, la présidence de l'ULCA a été assurée par la Chambre d'agriculture de l'Ain. Pour rappel, l'ULCA est une émanation du Conseil du Léman qui réunit les Chambres d'agriculture de l'Ain, de la Haute-Savoie, des cantons de Vaud, du Valais et de Genève. Dans ce cadre, des thématiques communes sont débattues et des projets conjoints sont développés. En 2022, l'ULCA a poursuivi son étude sur les besoins en irrigation de l'agriculture sise dans son périmètre. A ce titre, des tableurs Excell permettant de calculer la rentabilité économique de l'irrigation ont été édités. AgriGenève a participé à deux séances de l'ULCA en 2022.

Groupe agricole du Grand Genève

AgriGenève a participé à trois séances sous forme d'ateliers réunissant une cinquantaine de personnes sur le thème de l'agriculture et de l'alimentation dans un contexte de transition écologique et de changement climatique. Il y a lieu, selon le Grand Genève, de réfléchir sur le thème de l'alimentation à son échelle, notamment en termes de production, d'approvisionnement, de consommation et de synergie transfrontalière afin de rendre la région plus durable et résiliente. Trois comptes rendus de ces séances ont été publiés.

Forum d'agglomération

Le forum d'agglomération est l'instance de concertation de la société civile transfrontalière à l'échelle du Grand Genève. Il est composé de 63 structures issues de la société civile transfrontalière, réparties au sein de 3 collèges définis à partir des 3 piliers du développement durable : le collège économie, le collège social et culturel, le collège environnement. AgriGenève participe dans le cadre de ce dernier collège. Malheureusement, les horaires des séances rendent difficile une présence assidue d'AgriGenève. Néanmoins, les thématiques traitées pour l'heure par ce Forum (gouvernance Grand Genève, téléphonie, mobilité douce, ...) concernent que partiellement l'agriculture genevoise.

4.3.4 MAIN-D'ŒUVRE

Augmentation des salaires de l'agriculture

Le Conseil d'Etat a décidé, lors de sa séance du 18 octobre, d'augmenter les salaires qui figurent dans le CTT de l'agriculture de 3.15 % à compter du 1^{er} janvier 2023. Dans un contexte où en particulier les maraîchers voient leurs frais de production littéralement exploser, cette augmentation est économiquement insupportable. Il en va de même pour les exploitations bio, gourmandes en main-d'œuvre. Malgré un intense travail d'information fait notamment auprès de la Conseillère d'Etat en charge de l'économie et de ses services, nous n'avons pas été entendus. Paradoxalement, l'Etat prône jour après jour l'agriculture de proximité et c'est ce même Etat qui prend des dispositions qui vont à l'encontre de la viabilité économique de l'agriculture genevoise. Devant le risque que représente cette augmentation pour la branche et le fait qu'elle n'est à notre

sens pas conforme à l'esprit de la loi sur le salaire minimum, le comité d'AgriGenève a décidé de déposer un recours auprès de la Cour constitutionnelle contre la décision du Conseil d'Etat. A cette heure, nous ne sommes pas en possession de la décision de la Cour.

Proposition de modifications du contrat-type de l'agriculture par la CRCT

Le 1^{er} novembre, une délégation d'AgriGenève a été auditionnée par la CRCT qui souhaitait apporter des modifications au contrat-type de l'agriculture (J1 50.09). Il s'agissait notamment de réduire l'horaire hebdomadaire travaillé en incluant les pauses dans le temps de travail. La CRCT voulait en outre considérer qu'un ouvrier, après 4 ans sur la même entreprise, ait le même salaire qu'un titulaire d'une AFP. La CRCT a rendu ses décisions le 30 novembre par publication dans la FAO. Nous sommes satisfaits, puisque le temps de travail - 45h hebdomadaires - n'a pas été réduit et que l'équivalence avec une AFP n'a pas été retenue. Nous avons de plus demandé que le salaire à l'heure figurant dans la grille salariale soit supprimé et la CRCT a accédé à notre demande. La CRCT a donc été sensible aux arguments invoqués par la délégation d'AgriGenève.

Prestations de terrain

Afin d'améliorer nos prestations auprès de nos membres, Monsieur Christian Gränicher a poursuivi ses activités de conseil auprès de nos membres affiliés à notre système d'assurance. Cette prestation a été développée dans le cadre de notre collaboration avec notre partenaire vaudois.

LPP facultative

La LPP (2^{ème} pilier) facultative pour employeur est un outil intéressant proposé par la Fondation Rurale de Prévoyance (FRP). Il permet la gestion optimale d'une future rente vieillesse qui tient compte des risques liés à l'âge et de tamponner fiscalement des revenus liés à de bonnes années. Nos membres peuvent contacter M. Gränicher pour obtenir des informations sur cette prestation.

Communications à nos membres

Le mémento 2022 a été mis en ligne le 24 décembre 2021. Notre séance d'information sur la gestion du personnel a eu lieu 20 janvier 2022 à Satigny. A cette occasion, Monsieur David Gagliardo, Directeur de la FRP et Monsieur Christian Gränicher, notre conseiller en assurances, ont abordé divers aspects de la loi sur la prévoyance professionnelle et Madame Sandrine Humbert, cheffe du service de l'affiliation de la FRV, a présenté le thème de la couverture sociale du conjoint et de l'action nationale menée en la matière.

Obligation d'annoncer

La mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse adoptée par le peuple le 9 février 2014 s'est traduite par l'adoption d'une loi d'application, dite « *Préférence indigène allégée* » votée par les Chambres en décembre 2016 et qui permet de préserver les accords passés entre la Suisse et l'UE. Le 8 décembre 2017, le Conseil fédéral a promulgué les ordonnances d'application de la législation afférente à la mise en œuvre de ce nouvel article

constitutionnel relatif à la gestion de l'immigration (art. 121a Cst.). La législation a prévu que dès le 1^{er} janvier 2020 l'obligation d'annoncer les postes vacants était valable dans les catégories professionnelles affichant un taux de chômage, au niveau national, égal ou supérieur à 5 %. Certaines branches de l'agriculture sont concernées par ce seuil.

Collaboration avec la NODE

Au 31 décembre 2022, une quarantaine de membres d'AgriGenève sont affiliés à la NODE AVS.

Assurance accident

En 2022, 173 membres d'AgriGenève sont au bénéfice d'un contrat d'assurance accident en faveur de leur personnel.

Assurance obligatoire des soins

En 2022, les membres d'AgriGenève intéressés sont affiliés au contrat d'assurance obligatoire des soins en faveur de leur personnel auprès du Groupe Mutuel.

FRP

En 2022, 179 employeurs ont fait appel au service de 2^{ème} pilier pour leurs employés.

Nos prestations

Durant l'année écoulée, AgriGenève a fourni à ses membres un soutien administratif et un appui pour les dépôts de demandes de permis de travail et d'autorisations de séjour ainsi qu'un service d'édition de fiches salaires pour employés agricoles (voir chapitre 5.1).

4.3.5 CONSEILS JURIDIQUES

Me Dessimoz nous ayant annoncé qu'elle désirait prendre sa retraite, nous avons entrepris des démarches avec elle pour trouver une nouvelle étude susceptible de remplir la mission d'Avocat Conseil d'AgriGenève. C'est ainsi que dans un premier temps, sur conseil de Me Dessimoz, le Président et le Directeur ont rencontré Me Lenoir et Me Von Gunten de l'Etude Lenoir Delgado & Associés SA. A la suite de cet entretien, ces deux avocats ont été auditionnés par le Comité en date du 27 juin. A l'issue de cette audition, il a été décidé que l'étude Lenoir Delgado & Associés occuperait la fonction d'Avocat Conseil dès le 1^{er} septembre 2022. Cette étude présente l'avantage de disposer d'un large champ de compétences (successions, immobilier, fiscalité, ...) pouvant être utile à nos membres.

Nous tenons ici à remercier chaleureusement Me Dessimoz pour les précieux services, avis de droit et conseils qu'elle a rendus à nos membres durant 15 ans.

Durant l'année 2022, Me Marie-Flore DESSIMOZ a donné 29 consultations à son bureau, par email et par téléphone, sur des questions relevant du droit foncier rural (acquisitions en zone agricole, morcellements, droit de préemption des parents ou du fermier), ainsi que du bail à ferme agricole.

Elle a également conseillé AgriGenève et AgriMandats dans le cadre de leurs activités pour les membres, soit vérification de statuts, projet de décharge et contraintes douanières, en particulier.

Depuis septembre 2022, l'Etude Lenoir Delgado et Associés SA, soit en particulier Me Cédric Lenoir et Me Gregory Von Gunten, ont succédé à Me Marie-Flore Dessimoz. Me Cédric Lenoir s'occupe principalement des questions immobilières liées à l'activité de nos membres tandis que Me Gregory Von Gunten traite plus particulièrement des questions fiscales (transmissions d'entreprises, fiscalité immobilière etc.).

Les consultations juridiques gratuites pour nos membres ont désormais lieu un mercredi sur deux dans leurs bureaux situés rue des Battoirs 7, 1205 Genève, sur rendez-vous téléphonique pris préalablement au secrétariat d'AgriGenève. La durée des consultations est désormais de 45 minutes.

Depuis septembre 2022, l'Etude Lenoir Delgado & Associés SA a donné une douzaine de consultations sur des questions relevant du droit foncier rural, du bail à ferme agricole, du droit du travail, du droit des assurances sociales et du droit fiscal.

L'Etude a également introduit pour AgriGenève un recours auprès de la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice contre l'Arrêté du Conseil d'Etat indexant le salaire minimum applicable dans les secteurs de l'agriculture et de la floriculture. Le recours, déposé sous la plume de Me Adrien Ramelet, devrait être tranché en 2023.

4.3.6 BRUNCH DU 1^{ER} AOÛT

Cette traditionnelle manifestation avait lieu cette année pour la 30^{ème} fois consécutive. Deux fermes genevoises ont organisé des brunchs du 1^{er} août cette année. Ils ont permis aux « bruncheurs » de découvrir une ferme et de déguster des produits du terroir.

D'autre part, pour que cette manifestation puisse se réaliser, une coordination nationale et régionale est nécessaire. C'est ainsi qu'AgriGenève a joué son rôle de relais tant au niveau des inscriptions des fermes participantes que sur le plan de la promotion.



4.3.7 PORTES OUVERTES À LA FERME



Le 12 juin a eu lieu la journée « Portes ouvertes à la ferme », occasion unique pour les visiteurs de découvrir un métier aux multiples défis passionnants et ainsi prendre conscience de l'importance d'une alimentation saine, de proximité et de saison.

A cette occasion, 3 exploitations ont ouvert leurs portes à Genève. Les exploitants ont particulièrement apprécié l'intérêt des visiteurs avec plus de 80 % de citoyens. Au programme, musique, jeux et visites guidées de l'exploitation.

4.4 ASSOCIATIONS ADMINISTRÉES

4.4.1 AGRI-PIGE

En 2022, AGRI-PIGE comptait 223 membres agriculteurs, maraîchers et/ou viticulteurs. De plus, AGRI-PIGE a été mandatée pour contrôler 44 exploitations de zone franche pour les PER agricoles.

L'Association continue à être engagée dans une démarche qualité qui définit son mode de fonctionnement en garantissant le respect des notions d'indépendance, d'impartialité et de confidentialité. Ses domaines d'activités liés à l'accréditation ISO 17020 sont les contrôles de droit public fédéraux et cantonaux, ainsi que certains contrôles labels pour lesquels elle a reçu un mandat. En 2022, le contrôle des vendanges a été intégré dans le champ d'accréditation avec succès.

Le comité d'AGRI-PIGE se compose de 8 membres : Frédéric BIERI, Patrice BRESTAZ, Christophe CHENEVARD, André LAUPER, Philippe MAGNIN, Didier PENET, Éric PORCHET et Hansruedi RODER.

Le bureau et le comité d'AGRI-PIGE se sont réunis régulièrement en 2022 pour aborder les thèmes suivants :

- Décision sur les demandes d'adhésion
- Etat et suivi des comptes (bilan et budget, débiteurs)
- Réévaluation des cotisations et facturations à ses membres
- Perspectives et organisation des contrôles
- Négociation de mandats
- Recrutements de contrôleurs et formation
- Accréditation et système qualité

La FOCAA (Fédération d'organisations de contrôles agricoles et alimentaires) constituée, entre autres, d'AGRI-PIGE, a examiné principalement les thématiques suivantes :

- Accréditation de chaque organisation de contrôle cantonale
- Adaptation du système qualité
- Actualisation des check-lists et des aides pour les contrôleurs
- Planification et gestion des formations contrôleurs
- Comptes et budget

Au sein de la PIOCH (Groupement pour la Production Intégrée dans l'Ouest de la Suisse), les sujets ci-dessous ont été traités :

- Elaboration du feuillet des règles techniques et des fiches PER
- Information de l'OFAG
- Mise en œuvre et conséquences de l'Ordonnance IvPa 19475
- Diverses consultations

Contrôles

Afin de limiter les dérangements sur les exploitations et de minimiser les frais, AGRI-PIGE s'efforce de coordonner au mieux les différents mandats (publics et privés) qui lui ont été confiés.

En 2022, AGRI-PIGE, grâce à ses contrôleurs expérimentés, a formé de nouveaux contrôleurs :

- 2 contrôleurs, recrutés en 2021, ont effectué des contrôles en autonomie en viticulture ;
- 2 contrôleurs, recrutés en 2022, ont été formés pour effectuer les contrôles des vendanges 2022 ;
- 4 contrôleurs recrutés en 2022 ont été formés dans les domaines agricoles et viticoles : 2 d'entre eux effectueront des contrôles dès 2023.

Au total, ce sont 19 exploitants-contrôleurs mobilisés pour la bonne réalisation des contrôles sur le canton.

	Nombre exploitations concernées	Nombre de contrôles réalisés
Données de structure et SPB	239	84
Efficience des ressources	139	41
Extenso	161	32
GRTA		9
Hygiène de la production primaire	193	73
IP Suisse	28	14
Paysage	154	73
PER couverture du sol	226	27
PER secteur agricole et maraîcher	228	62
PER secteur viticole	105	29
PLVH	50	8
Protection des Eaux	239	65
Protection de l'air	239	91
Suisse Garantie	138	36
SwissGAP	13	11
Vendanges	88	13
TOTAL		668

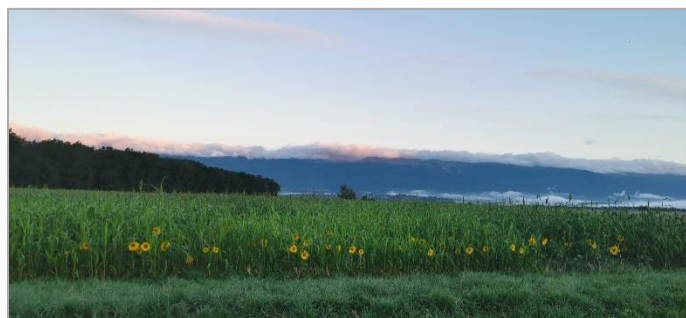


Photo : AgriGenève

4.4.2 IVVG



En 2022, le comité de l'IVVG est composé des personnes suivantes :

Nom, prénom	Représentation
Cramer Robert	Président
Barthassat Florian	Encavage Genève
Crétegnny Willy	AGVEI
Dugerdil Lionel	GVVG
Dugerdil Sophie	AGVEI
Dupraz Xavier	AGVEI
Hermann Blaise	Encavage hors canton
Leupin Jérôme	Encavage Genève
Plan Philippe dès le 4 mai	GVVG
Serex André	GVVG
Sossauer David dès le 4 mai	AGVEI
Vulliez Bernard	Encavage Genève
Wegmüller Patrick	AVCG

Les représentants de l'IVVG dans les différentes organisations professionnelles sont les suivants :

Organisation	Titulaire	Suppléant(e)
FSV	Maigre Dominique Dugerdil Lionel	Plan Philippe
IVVS	Willy Crétegnny	Maigre Dominique Vulliez Bernard
OPAGE	Dugerdil Sophie	-
VITISWISS	Anet Thierry	-

Durant l'exercice écoulé, le comité de l'IVVG s'est réuni à 5 reprises et a traité ou été informé des dossiers suivants :

- **Comptes 2021, budget 2022 et préparation de l'assemblée générale :** le comité a pris connaissance et préavisé sur les comptes et le budget et a préparé l'ordre du jour de l'assemblée générale du 4 mai.
- **Renouvellement du comité :** un membre représentant de l'AGVEI, Frédéric Mistral et un membre du GVVG, Dominique Maigre, ayant annoncé qu'ils quittaient leurs fonctions, ils ont été remplacés par David Sossauer et Philippe Plan qui ont été proposés et élus lors de l'assemblée générale du 4 mai. Les deux sortants sont ici remerciés pour leur fidélité et leurs précieux apports durant de nombreuses années.
- **Fiches mesures viticoles PA 2025 :** l'IVVG a dû se prononcer sur le contenu de fiches ayant pour but de tracer la future politique agricole en matière de viticulture à l'horizon 2025. Les thèmes mis en consultation sont les suivants : abrogation de l'obligation de replanter dans les 10 ans une vigne arrachée, soutien au capital plante dans le cadre de l'OAS, bio parcellaire, accès facilité à la terre, statut du vigneron encaveur, réserve climatique, soutien à la promotion, AOP-IGP et intégration des

mousseux dans le quota d'importation. Les positions de l'IVVG ont été rapportées dans le cadre d'un groupe de travail réunissant les différentes interprofessions et elle a été minorisée sur certains sujets, dont l'introduction du système des AOP-IGP.

- **Renouvellement du mandat de prestation** : l'IVVG doit renouveler son mandat de prestation pour la période 2022-2025. Dans ce contexte, elle a demandé une augmentation de sa subvention de 10'000.- par an pour soutenir l'Observatoire suisse du marché du vin. Cette augmentation n'a pas pu lui être accordée, le canton ne disposant pas de budget en 2022 à la suite du désaccord du Grand Conseil. Il a été décidé que, pour la période 2022-2024, la part du fonds viticole revenant à l'IVVG serait augmentée et que dès 2025 elle serait financée uniquement par le fonds viticole. Le manque ainsi créé pour l'OPAGE étant compensé par une augmentation de sa subvention dès 2025. Cette solution permettra une simplification administrative importante pour l'IVVG.
- **Consultation sur l'OVIN** : cette consultation portait sur l'ancrage du coefficient de conversion raisin vin à 80 litres pour 100 kg de raisin et à la mise en place d'une banque de donnée isotopique. Pour ce dernier point, le comité a relevé la nécessité que cette banque soit financée par la Confédération.
- **Subvention de la Confédération pour la promotion des vins suisses** : cette subvention est actuellement de 2.8 millions par an. Il s'agit de la porter à 9 millions dès 2023, par une augmentation globale du budget annuel dédié à l'agriculture. Cette augmentation a été adoptée par les chambres lors de la session d'hiver. Dès lors et selon la règle 1.- pour 1.-, la branche disposera de 18 millions pour des actions de promotion en faveur des vins suisses.
- **Liste des cépages « robustes »** : une liste de cépages dits « robustes » a été mise en consultation par l'OFAG. Il s'agit de cépages qui, étant plantés lors de renouvellement, pourraient bénéficier d'une aide financière dans le cadre de l'ordonnance sur les améliorations structurelles. Cette liste a été soumise à l'examen du comité pour qu'il transmette à l'OCAN lesquels pourraient figurer sur la liste des cépages autorisés à Genève.
- Le comité a régulièrement pris connaissance de l'avancement des dossiers traités par **les organisations faitières** via ses représentants, ou encore de l'état des marchés.
- **Les droits de production 2022 sont les suivants** :

AOC 1^{er} Cru

Chasselas et Riesling Sylvaner : 1.0 kg/m²
Autres cépages : 0.9kg/m²

AOC Genève

Chasselas et Riesling Sylvaner : 1.2 kg/m²
Gamay : 1.1 kg/m²
Autres cépages : 1.0kg/m²

• **Prix indicatifs de la vendange 2022** :

Les prix indicatifs 2021 sont reconduits en 2022 :

Chasselas AOC et RxS	2.90 à 3.00 / kg
Gamay AOC	3.10 / kg
Vins de pays blancs	2.10 / kg
Vins de pays rouges	2.60 / kg

- **Fonds viticole 2022** : l'assemblée générale du 4 mai a décidé de reconduire les contributions à :
 - Taxe au volume de CHF 1.80/dt
 - Taxe à la surface CHF 235.-/ha
- Durant l'exercice écoulé, plusieurs membres du comité ont participé à une séance du **groupe de travail viticole** instauré en 2020 par le DT. Cette séance a été l'occasion de faire le point sur la clôture de l'opération « Bons HORECA » et de l'action « Localement vôtre », ainsi que d'aborder quelques sujets en lien avec la future politique agricole.
- **Dossiers de politique viticole fédérale** : les membres du comité ont régulièrement été tenus informés de l'avancement des principaux dossiers viticoles débattus aux Chambres fédérales ou dans leurs Commissions. Il s'agit notamment de la motion Roduit.
- Le comité a auditionné deux jeunes vigneron, Jérôme Cruz et Jérémie Burgdorfer, qui ont apporté un regard extérieur sur les actions entreprises et celles que devraient entreprendre l'IVVG à l'avenir.

4.4.3 AOVG

À la suite des décisions prises en mars 2010 sur la réorganisation des structures viticoles genevoises, l'AOVG a été mise « en dormance ». Lors de l'assemblée générale du 13 avril 2016, de nouveaux statuts ont été adoptés. La principale modification porte sur le fait que l'AOVG n'a plus besoin d'organiser une assemblée générale chaque année. Elle nomme un comité, qui a pour mission la gestion de la fortune de l'Association. Les membres ont toutefois toujours la possibilité de demander la convocation d'une assemblée générale. En 2022, le comité a décidé d'apporter le soutien financier de l'AOVG à la maintenance et à la révision des stations météorologiques utiles au pilotage des maladies de la vigne.

4.4.4 AGPU

En 2022, l'Association Genevoise des Producteurs Usagers du marché de gros s'est réunie une fois pour son assemblée générale le 28 juin. AgriGenève a la charge de la comptabilité de cette association.

4.4.5 POLE NATURE ET ENVIRONNEMENT

AgriGenève est membre et a présidé en 2022 l'association paritaire du Pôle Nature et Environnement pour la formation professionnelle et assuré la gestion administrative et comptable. Cette association, qui développe son champ d'activité aux professions de l'horticulture-paysagisme, de la floriculture, de l'agriculture, de la viticulture et des soins aux animaux, a pour buts principaux :

- D'assurer la coordination pour la surveillance et la qualité de l'apprentissage pour son pôle ainsi que la mise en œuvre des moyens de ladite surveillance
- D'engager et gérer les commissaires professionnels
- D'encourager la formation professionnelle et le perfectionnement professionnel dans les différents secteurs du pôle nature et environnement
- De promouvoir le dialogue entre les différents acteurs de la formation

L'Association travaille en étroite collaboration avec l'autorité cantonale compétente en matière de formation professionnelle, l'Association Paritaire pour la formation professionnelle UAPG-CGAS (APFP), avec les écoles professionnelles concernées, les associations professionnelles, les instituts de formation et autres affiliations actives dans la formation du Pôle Nature et Environnement. Outre une participation aux diverses séances organisées dans le cadre du Pôle Nature et Environnement, AgriGenève se charge de l'administration de l'association, de la tenue de sa comptabilité et du versement des salaires des deux commissaires d'apprentissage. Durant l'exercice 2022, l'Association a procédé à l'engagement d'une nouvelle commissaire pour repourvoir un poste laissé vacant.

4.4.6 COMMUNAUTÉ INTERPROFESSIONNELLE DE LA LONGEOLE (CIL)



Photo : DR

AgriGenève est membre de la CIL au titre de représentante des producteurs et en assure le secrétariat administratif et financier. Le secrétariat a également pour mission de gérer la facturation, la comptabilité, le contrôle et la gestion des « clips » IGP et d'organiser le travail de la commission de dégustation. La Commission de dégustation s'est réunie deux fois en 2022 pour procéder aux tests organoleptiques sur des échantillons de produits prélevés dans le commerce. Ces tests sont rendus obligatoires par le manuel de contrôle de l'IGP Longeole. La Commission est composée des personnes suivantes : M. Christian Guyot, Président, Mmes Elodie Marafico et Barbara Pfenniger, MM. Claude Corvi, André Vidonne, Alain Jenny, Claude Paul, Philippe Lebrun, Valentin Emery et François Erard.



Photo : DR

La CIL s'est réunie en assemblée générale le 28 avril. Un groupe de réflexion s'est réuni à plusieurs reprises afin de bien réfléchir à la question du sel nitrité. Plusieurs analyses ont été réalisées afin de se rendre compte de la teneur de nitrite présente dans une Longeole après 2h30 à 3h de cuisson. La CIL collabore en outre à l'organisation de la Nuit de la Longeole à Aire-la-Ville qui a malheureusement dû être annulée en 2022. La Longeole IGP a également été présentée lors de divers événements et foires.

4.4.7 L'ÉCOLE À LA FERME



Depuis plusieurs années, les prestataires genevois de l'école à la ferme proposent à des élèves du primaire et du secondaire de venir découvrir le métier d'agriculteur lors d'une visite pédagogique sur une ferme. Ces fermes offrent une palette de thèmes allant de l'agriculture, des cultures maraîchères à l'élevage, en passant par la viticulture et l'arboriculture fruitière. Cette riche diversité des activités de l'école à la ferme est primordiale à la sensibilisation des enfants à l'origine de leur alimentation et sur le travail nécessaire pour le produire.

En 2022, 3'900 élèves ont bénéficié des activités de l'école à la ferme dans les onze fermes du canton.

AgriGenève s'occupe du secrétariat et de la gestion administrative de l'association, dont la recherche de fonds et la répartition des financements aux prestataires.

Les charges pour les activités de l'école à la ferme ont été couvertes principalement grâce à la participation de l'OPAGE. Cette année il a fallu demander un soutien supplémentaire à des fondations privées car le nombre de visites augmente chaque année. Les communes aussi jouent un rôle important en finançant le projet proportionnellement au nombre d'élèves participants. Certaines écoles privées et centres de loisirs ont aussi apporté une contribution.

Le comité est actuellement composé de cinq membres, Kim Salt (co-présidente, Cultures Locales), Renate von Davier (co-présidente, Jardins de Cocagne), Olivier Steiner (secrétaire, AgriGenève), Stéphanie Veillet (Ferme du Lignon) et Tanja Maalem (Les Artichauts). L'assemblée générale a eu lieu en avril. Le nouveau comité est dynamique et l'évolution est positive. Deux nouvelles fermes souhaitent intégrer l'association pour 2023, ceci est une bonne nouvelle.

[Plus d'informations](#) sur l'association École à la Ferme Genève

[Plus d'informations](#) sur l'association École à la ferme Suisse (Schub)

Personne de contact : Olivier Steiner, 079.472.46.76

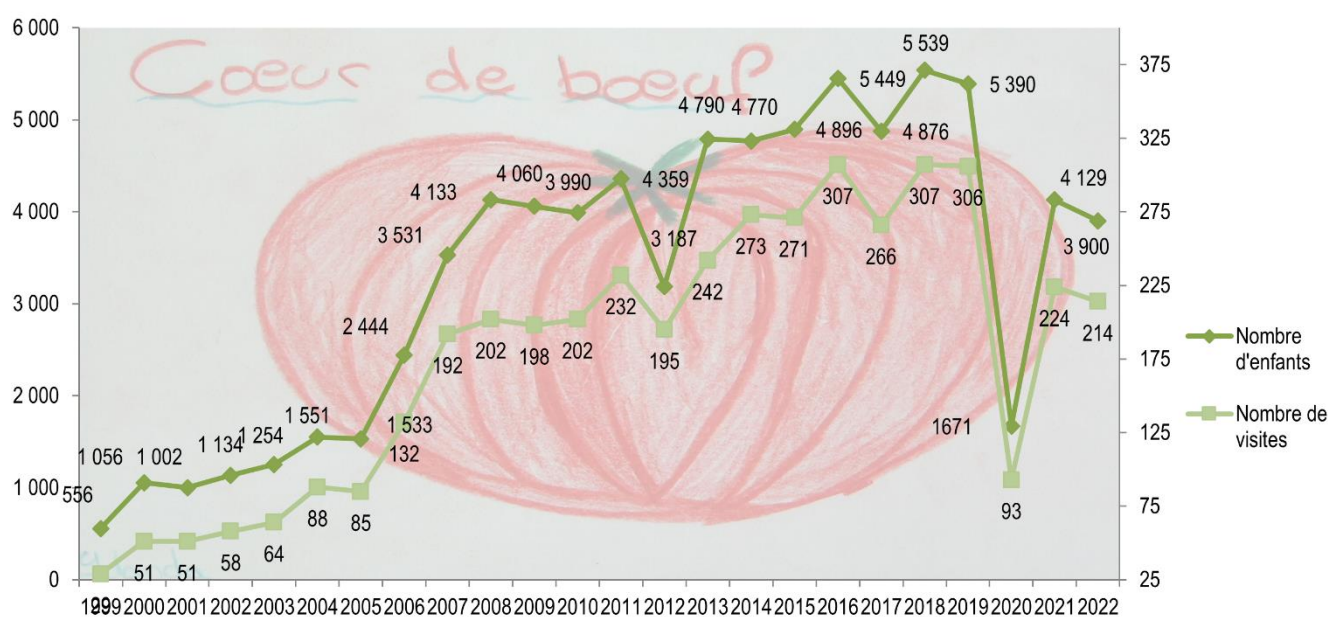


Dessin d'une classe de Thônex après une visite à la Ferme des Grands-Bois



Photo de Mathieu Grandjean à la Ferme de Budé

Evolution des visites l'Ecole à la Ferme pour le canton de Genève



4.4.8 GROUPEMENT TECHNIQUE HORTICOLE (GTH)

Cette association, qui compte une soixantaine de membres, regroupe les personnes actives dans le secteur de l'horticulture du canton de Genève et est soutenue financièrement par le Canton pour ses activités de vulgarisation. Durant l'exercice 2022, AgriGenève s'est chargée de l'administration de l'association, notamment des relations avec l'OCAN pour l'octroi de l'aide financière, et de sa comptabilité.

4.4.9 AGRIACCUEIL

AgriAccueil est l'association qui regroupe les agricultrices et les agriculteurs intéressés par le tourisme rural sous toutes ses formes. Elle est présidée par Mme Laurence Duez de Russin.

En 2022, AgriAccueil a rencontré la directrice de l'Office du tourisme dans le but de trouver des solutions pour permettre une meilleure visibilité et améliorer l'offre touristique dans notre campagne.

4.4.10 ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET PAYSAGE GENÈVE (ADPPG)

L'association pour le développement du projet paysage Genève, composée d'agriculteurs genevois, a comme but de porter le projet paysage en lien avec les nouvelles contributions à la qualité du paysage. Le comité est formé de cinq agriculteurs (représentant les grandes cultures, l'élevage, le maraîchage, l'arboriculture fruitière et la viticulture) et d'un représentant d'AgriGenève. En 2022, le comité a choisi de ne pas ajouter de nouvelles mesures au projet mais a procédé à quelques modifications. AgriGenève s'occupe du secrétariat ainsi que de la gestion comptable de l'association. Un animateur se charge de la diffusion d'informations sur les inscriptions aux diverses mesures en collaboration avec l'OCAN et AGRI-PIGE.

4.4.11 BIOGENÈVE



BioGenève est une organisation membre de BioSuisse représentant les productrices et producteurs genevois. Comme les autres associations membres de ce label, elle défend les intérêts professionnels de ses membres auprès de BioSuisse, de l'administration cantonale et des organisations agricoles.

Depuis avril 2016, AgriGenève s'occupe de la gestion du secrétariat de BioGenève. Dans ce cadre, plusieurs tâches administratives sont réalisées (réunions de comité, rédaction du rapport d'activité, suivi de différents projets, rédactions de lettres d'information, etc.). La participation aux conférences des Présidents de BioSuisse, aux réunions bio romandes et l'organisation d'événements (Festi'Terroir) font partie des différentes activités réalisées par AgriGenève dans le cadre de ce mandat. De plus, le secrétaire siège depuis cette année au conseil d'administration de Progana.

L'association organise aussi des visites techniques, conjointement avec les vulgarisatrices et vulgarisateurs du canton. Le Cercle des Maraîchers a pu se réunir à nouveau cette année par exemple (voir photo ci-dessous).



Photo : AgriGenève

En 2022, le comité de BioGenève est composé de 7 membres et la co-présidence est assurée par Caroline Jeanneret (Ferme de la Touvière) et Grégoire Stoky (Ferme du Monniati). Tous les secteurs de production sont représentés au comité, ce qui permet une approche cohérente des différentes problématiques.

BioGenève voit son nombre de membres augmenter chaque année : l'association en compte 70 en 2022.

Pour la 4^{ème} année consécutive, BioGenève a coorganisé la manifestation Festi'Terroir. Le festival du bio et de la vente directe a eu lieu du 19 au 21 août 2022 au Parc des Bastions. La manifestation a connu un grand succès avec des visiteurs de plus en plus nombreux. Plus d'information sur www.festiterroir.ch

Vous trouverez des renseignements complémentaires au sujet de BioGenève sur son site internet www.biogeneve.ch

Personne de contact : Olivier Steiner 079 472 46 76



Photo : AgriGenève

4.4.12 AUTRES ASSOCIATIONS ADMINISTRÉES

En 2022, AgriGenève a assuré la gestion administrative et la comptabilité des associations réseaux agro-environnementaux suivantes :

- Mandement-Avril
- Genève Sud
- Bernex
- La Bâtie

MA-TERRE

Durant l'exercice 2021, AgriGenève a assuré la gestion administrative et comptable de cette association.

4.4.13 COMMISSION DE DÉGUSTATION DES AOC

Le secrétariat de la commission de dégustation des AOC est confié à AgriGenève par l'IVVG. En 2022, il a convoqué ses membres pour 2 séances de dégustation les 7 juillet et 3 novembre et 128 vins ont été dégustés. Les vignerons ont été informés du résultat de la dégustation pour ce qui concerne leur production.

Le secrétariat a transmis son rapport d'activité à l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature.

5. AgriMandats Sàrl en 2022

5.1 MAIN-D'ŒUVRE

En 2022, notre collaboration dans le secteur des assurances s'est poursuivie avec la Société d'assurance dommage (SAD) pour l'assurance accident (LAA) et avec la Fondation rurale de prévoyance (FRP) pour le 2^{ème} pilier (LPP). L'assurance obligatoire des soins (AOS) est réglée par un contrat passé avec la caisse-maladie Avenir et l'assurance indemnité journalière (IJ) demeure chez Philos.

Chèque emploi

Le service Chèque emploi se charge des démarches administratives liées à l'embauche d'employés de moins de trois mois, offre une couverture d'assurance et édite des fiches de salaire. Ce service a été sollicité, en 2022, par 17 employeurs qui s'y sont inscrits pour 65 employés. Nous relevons avec satisfaction que ce service est de plus en plus demandé et apprécié des employeurs.

Autorisations de travail

En 2022, le service main-d'œuvre a été mandaté pour traiter 10 permis L, B et G ainsi que 55 autorisations de séjour de courte durée (moins de 90 jours par an).

Fiches salaires

En 2022, l'établissement des fiches de salaire pour le personnel agricole par AgriGenève a été sollicité par 71 employeurs pour environ 270 employés.

5.2 COMPTABILITÉ ET GESTION

Dans l'ensemble, nos deux collaborateurs continuent d'échanger les informations sur les dossiers de manière transversale par une collaboration plus étroite. Par rapport d'activité 2022 AGRIGENEVE 29

conséquent, notre équipe met tous ses efforts afin d'améliorer continuellement ses services.

Activités de comptabilité et fiscalité

Les activités principales de ce secteur se répartissent dans deux catégories :

Comptabilité :

- Saisie des comptes
- Boucllement des comptes
- Etablissement de décomptes TVA
- Mise en place de logiciels comptables
- Collaboration étroite avec le client

Fiscalité :

- Ajustement des acomptes
- Etablissement de déclarations fiscales
- Traitement de demandes de renseignements
- Contrôle de décision de taxation
- Suivi du dossier

Ce sont donc plus de 80 dossiers comptables et environ 80 dossiers fiscaux qui ont été traités et édités en 2022 pour nos membres.

Pour l'année 2023, nous poursuivons notre recommandation d'opter pour des logiciels comptables récents tels que WinBIZ ou Agropolis.

Activités de gestion

Elles consistent principalement en :

- Conseils en matière de reprise d'exploitation qui se concrétise par une reprise en fermage, une association ou une reprise en propriété, le plus souvent par donation
- L'établissement et le contrôle de quelques budgets d'exploitation dans le cadre de demandes de crédit d'investissement pour des aides initiales ou des investissements immobiliers
- Création et transformation de raison individuelle en SA et Sàrl
- Estimations de la valeur vénale de parcelles agricoles, viticoles et forestières ainsi que de capitaux plantes viticoles
- Estimation de fermage de domaines entiers et d'indemnité pour perte de bail, conseils en matière de fermages, de droit du bail et rédaction de baux
- Conseils en matière de droit foncier rural, sur les expertises en valeur de rendement ainsi que sur les prix des terres agricoles et viticoles

Pour terminer, relevons notre participation, comme chaque canton romand, au groupe de gestion intercantonal dont le but est l'harmonisation et le renforcement du conseil de gestion en Suisse romande.

5.3 SOUTIEN ADMINISTRATIF PER / PAIEMENTS DIRECTS

AgriMandats propose deux prestations en la matière :

Gestion du dossier PER

Ce service consiste à accompagner les agriculteurs dans l'établissement de leurs documents réglementaires (fiches PER, Suisse-Bilanz). En 2022, la migration vers notre nouveau programme de gestion des dossiers PER a été achevée avec succès. Le logiciel Geofolia est désormais utilisé en remplacement de l'ancien fichier Excel VAgri. Une cinquantaine d'agriculteurs du canton travaillent également avec cet outil.

Soutien à la saisie paiements directs

La plateforme Acorda permet aux agriculteurs de saisir leurs données directement en ligne afin de permettre aux services cantonaux de calculer puis de verser les paiements directs. Les agriculteurs font notamment appel à notre aide pour l'inscription aux types de paiements directs et pour la saisie du dossier paiements directs (recensement).

En 2022, environ 100 agricultrices et agriculteurs ont été épaulés individuellement par AgriMandats pour l'établissement de ces différents documents réglementaires. Afin de faciliter la prise de rendez-vous et de favoriser le contact direct avec les agriculteurs, une conseillère AgriMandats tient une permanence plusieurs jours par an dans les locaux du CFPne de Lullier pour les agriculteurs de la rive gauche.

5.4 MANDATS POUR TIERS

5.4.1 SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF DE LA CFA ET COORDINATION DES EXPERTISES

Le mandat du secrétariat administratif de la Commission Foncière Agricole (CFA) a été assuré durant toute l'année par AgriMandats Sàrl.

Durant cette année, la CFA a enregistré 136 nouveaux dossiers. Elle a siégé 11 fois et a rendu 132 décisions, dont :

- 2 pour des dossiers enregistrés en 2019
- 6 pour des dossiers enregistrés en 2020
- 30 pour des dossiers enregistrés en 2021
- 94 pour des dossiers enregistrés en 2022

51 décisions ont approuvé des rapports d'expertise déterminant la valeur de rendement.

Au 31 décembre 2022, il y a 70 dossiers ouverts, dont :

- 9 dossiers en attente d'une décision de l'Office des autorisations de construire
- 3 dossiers en attente d'une décision de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature
- 9 demandes d'expertise à la valeur de rendement
- 7 dossiers faisant l'objet d'un recours à la Cour de Justice
- 4 dossiers faisant l'objet d'un recours au Tribunal fédéral

De ces 70 dossiers, 3 ont été enregistrés en 2016, 2 en 2019, 3 en 2020 et 13 en 2021. Les autres ont été ouverts cette année.

5.4.2 RÉSEAUX AGROENVIRONNEMENTAUX

AgriMandats est le mandataire de trois réseaux dont le but est de fédérer les exploitants agricoles pour la préparation, l'organisation et la réalisation de projets agroécologiques et/ou agro-paysagers, en rapport avec les dispositions légales fédérales et cantonales en la matière. Cette année notamment, la problématique a été d'anticiper les modifications qui seront imposées par l'ordonnance Iv. Pa 19.475 entrant en vigueur en 2024.

RÉSEAU AGROENVIRONNEMENTAL DE LA BATIE

Plusieurs activités ont eu lieu cette année, notamment le conseil individuel à divers agriculteurs. Il s'agissait de passer en revue la situation et d'imaginer des alternatives en terres ouvertes. De plus, plusieurs prairies ont été passées en revue pour appréhender un passage en qualité II. Lors du retour de la migration des oiseaux, une animation a été organisée avec un spécialiste du Groupe Ornithologique du Bassin Genevois. Les agricultrices et agriculteurs ont pu observer au petit matin toutes les espèces menacées typiques des milieux agricoles parsemés de structures (haie basse et jachère juxtaposée).



Photo : AgriGenève

RÉSEAU AGROENVIRONNEMENTAL DE BERNEX

Dans cette région, les activités se sont concentrées surtout au niveau du conseil individuel et des animations. Le conseil individuel a porté surtout la mise en place de nouvelles structures, notamment des mares temporaires dans les mouilles des champs (Zhums), pour favoriser l'expansion des populations de crapauds calamites, se raréfiant avec le changement du mode de gestion des gravières dans la région. Les deux animations ont porté sur les oiseaux en zone agricole, notamment ceux qui vivent grâce aux haies puis ceux qui vivent dans les anciens arbres isolés proches des prairies. Toutes les deux ont rencontré un grand succès.

RÉSEAU AGROENVIRONNEMENTAL DE GENÈVE-SUD

L'année a débuté avec du conseil individuel, notamment pour inclure plus de SPB en terres ouvertes et améliorer la valeur écologique des SPB existantes. Afin de promouvoir les Zhums, prometteuses dans cette région, les membres ont pu bénéficier d'une sortie avec une biologiste du Centre de Coordination pour la Protection des Amphibiens et Reptiles de Suisse. Finalement, le mandataire a visité plusieurs prairies pour déterminer leur qualité et encourager un passage à la qualité II.

5.4.3 AUTRES MANDATS

AgriGenève est dotée depuis le début de l'année 2017 d'une entité, AgriMandats Sàrl. Proche du monde agricole genevois, cette Sàrl met à disposition ses compétences diversifiées pour répondre à divers mandats portant sur l'espace rural et les domaines en lien avec l'agronomie, l'alimentation, l'aménagement du territoire, ou encore le suivi de projets agricoles tels que les PDR. Inclure les enjeux agricoles en amont des développements de projet permet de limiter, un tant soit peu, un travail chronophage en matière de défense professionnelle.

Lors de l'année 2022, AgriMandats a œuvré sur les mandats suivants :

- Le diagnostic agricole des plans de site de Branvaude et Saconnex d'Arve
- L'identification des potentiels de projet d'irrigation sur les communes de Satigny et de Meyrin
- La mise en place d'une gouvernance pour le pilotage d'un nouvel abattoir cantonal
- Le coaching et la documentation des PDR fermes urbaines (mise en œuvre) et filières animales (étude de documentation)
- La mise en œuvre des zones humides dans l'espace rural
- La création de nouvelles SPB cantonales favorables à la flore menacée

Les travaux de l'année 2022 ont pu être réalisés grâce à un taux d'activité de 80 % réparti entre Mme Céline Abadia à 40 % et M. Fabien Wegmuller à 40 %.

6. AgriVulg Sàrl en 2022

Vulgarisation et formation continue

Les activités menées par AgriVulg se poursuivent avec l'accueil de trois nouveaux collaborateurs entre fin 2021 et début 2022 : un conseiller grandes cultures, une conseillère viticulture et un conseiller agroforesterie, portant à cinq le nombre de techniciens œuvrant pour la vulgarisation agricole genevoise. Plus que jamais, l'équipe d'AgriVulg cherche à développer des activités qui favorisent l'acquisition de connaissances et le partage d'expériences entre agriculteurs, dans une volonté d'œuvrer pour tous les modes de production. Les activités menées sont variées : visites de cultures et séances d'information (grandes cultures et viticulture), organisation de cours, participation à des événements, animation de groupes d'intérêt, conseils

individuels à nos membres affiliés, rédaction d'articles de presse ou encore participation à la rédaction de fiches techniques AGRIDEA.

Fin 2021, AgriVulg a fait paraître son programme de vulgarisation afin d'informer les agriculteurs suffisamment en amont des activités planifiées pour 2022. Il a été diffusé via la lettre d'information et sur le site internet d'AgriGenève.

Le service technique d'AgriGenève continue d'être présent dans différents groupes de travail romands. Ainsi, un conseiller participe au « Groupe Culture Romandie » ainsi qu'au « groupe de travail sur les couverts végétaux » dirigés tous deux par AGRIDEA. Deux conseillers font également partie du comité de rédaction des Fiches Techniques Grandes Cultures - Viticulture AGRIDEA qui se réunit 10 journées par an pour l'élaboration et la mise à jour du classeur Grandes Cultures et Viticulture PER.

AgriVulg est également représentée au sein de l'association ma-terre, dont les buts sont de développer la compréhension des enjeux liés à l'alimentation durable, de stimuler la consommation de produits locaux et sains et de favoriser une production indigène rémunératrice. En 2022, une technicienne AgriVulg a participé au comité à raison d'une séance par mois environ ainsi qu'à différents groupes de travail.

Deux groupes d'intérêts concernent l'agriculture biologique. En grandes cultures, le groupe d'intérêt « grandes cultures biologiques » rassemble quatre fois par année les producteurs bio et PER intéressés par ce mode de production.

Le groupe d'intérêt « viticulture durable », lancé en 2019 et ouvert à tous, continue de proposer des thématiques facilitant les échanges sur les bonnes pratiques.

L'axe agriculture de conservation se développe bien. Les nombreux essais menés dans ce domaine permettent d'affiner les techniques.

L'axe optimisation des intrants a été peu travaillé en 2022 à la suite des différents travaux des années précédentes.

En revanche, l'axe sur l'optimisation de la pulvérisation continue son développement avec une part de plus en plus importante d'exploitants se lançant dans cette thématique.

Technique

Depuis deux ans, de nombreux agriculteurs genevois ont adopté le logiciel Geofolia pour suivre leurs cultures et établir leurs documents réglementaires (fiches PER, Suisse Bilanz, carnet des champs...). Cette année, AgriVulg a organisé 2 cours en ligne afin d'aider les agriculteurs dans leur prise en main de cet outil de travail nouvelle génération :

- Mars 2022 : « Comment réaliser mon Suisse-Bilanz avec le logiciel Geofolia ? »
- Novembre 2022 : « Comment faire mon plan prévisionnel de fumure avec le logiciel Geofolia ? »

Des activités privées ont également été effectuées. Des calculs d'indemnités pour divers types de dégâts aux cultures ont été réalisés.

Pour l'ensemble de nos membres techniques, des messages techniques sont élaborés et mis à disposition par email. Tout au long de la saison, 16 messages techniques ont été publiés et 195 agriculteurs ont bénéficié de ce service.

La demande de conseil en agriculture biologique étant croissante, AgriVulg a dédié du temps spécifique à cette activité à deux collaborateurs pour la viticulture et les grandes cultures. Un accent a été mis sur l'accompagnement lors de la conversion, des suivis personnalisés ont été développés (techniques et économiques).

AgriVulg a également poursuivi la démarche initiée avec PôleBio Energies SA et un groupe d'agriculteur au sujet du développement d'une filière de valorisation d'engrais organiques (compost et digestat). Le travail consiste à poser les bases d'un partenariat entre PôleBio, les agriculteurs du canton et AgriGenève. Le modèle de collaboration est encore en construction avec notamment la définition des rôles respectifs et du modèle économique.

6.1 ACTIVITÉS DES CETA GRANDES CULTURES

Les visites de cultures sur le terrain sont organisées habituellement de mars à mai, une fois tous les 15 jours dans chaque groupe de vulgarisation ou CETA. Habituellement, 35 visites sont organisées tout au long de la saison.

Durant les visites de cultures, les thèmes suivants ont été traités :

- Situation météorologique
- Adaptation des pratiques culturales en fonction de la nouvelle politique agricole et du contexte climatique extrême
- Connaissance des ravageurs, maladies et mauvaises herbes.
- Soins aux cultures : applications des engrais (fertilisation des céréales avec la méthode du bilan et des colzas avec la méthode de Terre Inovia) et phytosanitaires
- Contrôle du désherbage avec la mise en pratique de la stratégie anti-résistance mise en place par AgriGenève
- Stratégies possibles de désherbage mécanique
- Gestion de la fertilisation de fin de cycle des blés panifiables pour répondre à la problématique des protéines
- Contrôle des ravageurs et maladies et évaluation des risques
- Tests bêches et analyse de la structure du sol
- Implantation, suivi et destruction des couverts végétaux

Les séances d'actualisations agricoles d'hiver, au nombre de 4 et organisées début février ainsi que les séances d'été, au nombre de 4 et organisées mi-août, ont permis d'aborder les thèmes suivants :

- Assortiment variétal des cultures de printemps

- Point sur la fertilisation azotée et le prix des engrais
- Nouveautés phytosanitaires
- Suivi des insectes ravageurs du colza au printemps
- Stratégie anti-résistance méligèthes 2022
- Actualités phytosanitaires (D. Fleury)
- 77A sur le carbone : présentation et état d'avancement
- Derniers résultats des essais en agriculture de conservation
- Présentation du projet sur les colzas : Auxi-GenBessat)
- Retour sur la campagne 2021-2022
- Recommandations variétales pour les semis d'automne 2022
- Actualités phytosanitaires
- Mise en place de la politique agricole 2023
- Evolution des marges semi-nettes
- Projet PôleBio
- Projet Luzerne : état des lieux
- Projet77 lancement janvier 2023

CETA	Visites de cultures	Séances d'hiver	Séances d'été	Total
Bardonnex / Lully	7	1	1	7
Champagne-Sud / Nord	7	1	1	7
Jussy / Vandoeuvres	7	1	1	7
Meinier	7	1	1	7
Dardagny / Russin	7	1	1	7
Meyrin / Peney / Satigny	7	1	1	7
La Bâtie	7	1	1	7
Totaux	35	4	4	43

Les essais suivants ont été mis en place et conduits par AgriVulg :

- Essais couverts végétaux longs en semis direct sous couvert, Aire-la-Ville
- Essais blés associés en semis direct sous couvert, Aire-la-Ville

Les suivis phytosanitaires suivants ont été mis en place et conduits par AgriVulg :

- Suivis de différents traitements en « bas volume/optimisation de la pulvérisation »
- Contrôle du développement des maladies et ravageurs du blé et de l'orge (collaboration OCAN)
- Contrôle du vol des ravageurs de printemps et d'automne du colza (collaboration OCAN)

6.2 ACTIVITÉS DES CETA VITICOLES (COLLABORATION SPDA / AGRIVULG)

Les séances d'hiver en salle, au nombre de quatre, ont permis d'aborder les thèmes suivants :

- Nouveautés et homologations phyto 2022
- Retour sur les facteurs clés du mildiou 2021
- Nouveauté Agrométéo + GI viticulture durable
- Programme de traitement (bio, low résidus, low CMR)
- Essai VdE – lutte mildiou – bio réduction cuivre

- Actualités flavescence dorée à Genève 2021
- Recueil des mesures viti – 2022 – Plan phytosanitaires
- Dégustation : Divico, Divona, essai 2021 VdE

Les groupes viticoles sont au nombre de 4 :

1. Dardagny, Russin, la Bâtie
2. Arve et Rhône
3. Satigny
4. Arve et Lac

Les séances d'été en culture, au nombre de huit (4 en juin, 4 en juillet), ont permis d'aborder les thèmes suivants :

- Point météo et phénologie de la vigne
- Stratégie anti-mildiou et anti-oïdium avec les modèles de prévisions
- Présentation des contributions fédérales et cantonales 2023
- Présentation des symptômes de la Flavescence Dorée
- Questions diverses des vignerons
- Visites de parcelles selon les besoins

6.3 GROUPES D'INTÉRÊT ET PROJETS

Orge brassicole : au début des années 2010, le Cercle des Agriculteurs a sollicité AgriGenève pour mettre en place une filière de production d'orge brassicole dans l'objectif de fournir à la malterie une matière première de qualité dans la quantité souhaitée. Les premiers essais ont été conduits en 2012 et 2013 avec 4 exploitants et une dizaine d'hectares. Depuis, ce projet a pris de l'ampleur et en 2020, ce sont près de 55 ha d'orge brassicole qui ont été cultivés sur le canton par 13 producteurs. Le travail se poursuit selon les axes suivants :

- L'optimisation de la fertilisation azotée. Cet ajustement est réalisé sur la base de l'analyse du reliquat azoté en sortie d'hiver (RSH) permettant de définir le niveau de fertilisation à apporter pour atteindre le critère de teneur en protéines ;
- Le monitoring des résultats annuels pour orienter les choix techniques des années suivantes.

Cette année, les conditions météo extrêmes ont rendu le pilotage de la fertilisation azotée difficile. Malgré la mesure de reliquats azotés sortie d'hiver et l'application de préconisation, le taux d'acceptation au silo est faible (66 %). Cela représente 120 tonnes d'orge brassicole qui pourront être maltées. A la suite de ces mauvais résultats, une analyse pluriannuelle a été effectuée, et un suivi par producteur a été mis en place.

- **Agro4esterie** : le projet Ago4sterie, dont fait partie Genève, est piloté par AgriVulg et l'OCAN. Depuis la première plantation début 2021, six projets supplémentaires se sont greffés. Ils sont surtout de type sylvoarable. AgriVulg conseille les agricultrices et agriculteurs intéressés afin que les projets conviennent aux besoins de chaque exploitation et accompagne la mise en place. Ce programme connaît un nouvel essor et en 2022, nombreux ont contacté AgriVulg pour le rejoindre.



Amandiers plantés dans le cadre du projet dans une vigne à Soral, photo AgriVulg

- **Désherbage mécanique en grandes cultures** : ces dernières années de nombreux essais ont été mis en place. Les agriculteurs motivés par la thématique connaissent bien les outils de désherbage mécanique et leur utilisation. Cette année nous n'avons pas remis en place d'essais spécifiques. Ils ont été remplacés par des visites de parcelles comparatives dans le cadre des CETA et un accompagnement individuel pour les agriculteurs souhaitant améliorer leurs pratiques.
- **Grandes cultures biologiques** : plusieurs séances et visites de cultures ont eu lieu en 2022 dans le cadre de ce groupe d'intérêt.

Une séance en salle s'est déroulée le 23 mai durant laquelle Nicolas Courtois a présenté les stratégies possibles pour améliorer la culture des couverts végétaux en bio.

Une visite sur la ferme expérimentale de Mapraz a eu lieu le vendredi 8 juin avec en présentation des vitrines de variétés de soja, pois chiche et orge brassicole. AgriVulg remercie les intervenants Hansueli Brassel de BioFarm et Ludovic Piccot d'AGRIDEA.



Vitrine de variétés de soja sur la Ferme de Mapraz, photo AgriVulg

Un bilan des moissons et un point sur la nouvelle politique agricole ont été réalisés au mois de septembre. Ce temps fort a également permis d'échanger sur l'adaptation des cultures au changement climatique.

Une plateforme d'essai a été mise en place par AgriVulg pour comparer différentes légumineuses à graines et différentes associations. La parcelle a malheureusement été détruite à 100 % par un orage de grêle le 5 juillet. Nous n'avons donc pas pu obtenir de résultats ; elle a cependant servi de base pour les travaux à venir en 2023.



*Modalité 7 de la plateforme, association orge brassicole, lentille, pois chiche le 1^{er} juillet (avant la grêle)
Photo AgriVulg*

Deux agriculteurs en conversion bio souhaitent développer l'agriculture de conservation en bio. AgriVulg a mis en place des essais en plein champs et en plateforme pour tester différentes pratiques : scalpage par fraissage, association blé-féverole, semis en bandes, fertilisation organique au semis. Le bilan sera fait lors de la moisson 2023. Une étroite collaboration a été mise en place avec ces deux agriculteurs pour développer ces techniques et mettre en route de nouvelles machines.



Mise en route d'une fraise scalpeuse permettant un travail du sol superficiel directement dans des résidus de cultures ou des couverts végétaux, photo AgriVulg

En fin de saison, des visites individuelles de parcelles de couvert végétal ont été réalisées. Elles avaient pour but d'aiguiller l'agriculteur sur la gestion de ses couverts,

notamment sur les sujets maîtrise du salissement et fourniture en azote.

- Agriculture de conservation** : A la suite de la création en 2009 d'un groupe d'intérêt sur le non-labour, différentes actions sont menées pour sensibiliser les exploitants à la possibilité d'abandonner la charrue et accompagner ceux ayant franchi le cap du semis direct. Pour cela, chaque année depuis 2010 plusieurs essais sont conduits sur la commune d'Aire-la-Ville et de Meinier. Des visites sont organisées pour présenter les essais aux adhérents. Les essais portent, entre autres, sur le choix des couverts végétaux et les associations de plantes. Certaines parcelles et exploitants commençant à avoir quelques années de recul, lors des visites, l'accent est de plus en plus mis sur l'observation de ces parcelles et le retour d'expérience des agriculteurs. Dans le cadre du groupe, un technicien réalise également des suivis de parcelles particuliers chez les exploitants concernés du canton. Enfin, les exploitants sont fréquemment conviés à se rendre à des événements en lien avec cette thématique hors du canton (autres cantons et France). Pour synthétiser les résultats des différents essais et pour optimiser leur vulgarisation, des documents techniques ont été édités (guide des couverts végétaux, guide des colzas associés). Chaque année, ils sont mis à jour, distribués lors des séances et consultables sur notre site internet. Peu à peu, les surfaces concernées augmentent avec, soit des agriculteurs qui adoptent la technique sur l'ensemble de leur domaine, soit sur certaines surfaces. En 2022, ce sont près de 1'000 ha qui ont été semés en semis direct sous couvert dont 800 ha conduits sans aucun travail du sol sur du long terme. Enfin, sans pour autant opter pour un arrêt complet du travail du sol, certaines techniques issues de ce groupe sont reprises par les adhérents. C'est notamment le cas avec les couverts végétaux multi espèces et les colzas associés. En 2022, près de 2'500 ha de couverts végétaux avec plus de cinq espèces ont été semés et presque 200 ha de colzas associés.
- Optimisation des intrants** : à la suite du paiement à la protéine de la classe des blés top, une campagne d'encadrement à grande échelle a été mise en place. Les producteurs ont ainsi pu bénéficier d'un conseil quasi en temps réel pour adapter la fumure azotée des blés. Durant l'année 2016, en concertation avec le Cercle des Agriculteurs de Genève, un important travail a été réalisé pour mettre en place un nouveau système de paiement du blé panifiable. L'objectif est d'inciter les agriculteurs à semer les variétés dont le marché a besoin et à les conduire pour obtenir une qualité convenable. En 2022, la majeure partie du travail a consisté à vulgariser les résultats des années précédentes.
- Optimisation de la pulvérisation** : il s'agit d'un thème abordé initialement dans le groupe « optimisation des intrants », mais vue l'émulation présente et la complexité de la technique, un groupe à part entière peut lui être dédié. L'objectif de la technique est de modifier ses

pratiques de pulvérisation pour augmenter l'efficacité des traitements. Cela permet et passe bien souvent par une réduction du volume d'eau utilisé. Par la suite, il est aussi possible de diminuer les quantités de matières actives utilisées. Le spécialiste français de la pratique est venu réaliser deux cours en mars 2016 et depuis nous renouvelons les cours chaque année. Différents traitements ont été réalisés suivant cette technique. La moitié des adhérents a participé aux formations. Une quarantaine d'agriculteurs a adopté la méthode et de nombreux autres sont en train de se lancer. Le service technique continue à rédiger des fiches techniques adaptées à ce procédé et surtout accompagne de près les agriculteurs sur le terrain.

• Viticulture durable

✓ **Initiation à la viticulture biodynamique** : le 11 mars 2022, une séance en salle sur l'initiation à la viticulture biodynamique fut organisée afin de répondre à une demande de plus en plus importante de viticulteurs intéressés à découvrir cette méthode d'agriculture. Cette séance présentait les principes de la biodynamie, les concepts de base ainsi que les techniques applicables à l'échelle d'une exploitation. AgriVulg remercie Florian Bassini, formateur en biodynamie, d'avoir animé cette matinée. Une dizaine de viticulteurs, aussi bien novices qu'avertis, étaient présents.

✓ **Séance de pré-saison, retour sur la saison 2021 marquée par le mildiou** : le mildiou, maladie fongique de la vigne, a causé des dégâts historiques dans le vignoble suisse en 2021. Ces pertes de rendements ont été causés à la suite des épisodes de pluie importants et incessants entre la mi-juin et la mi-août, conjugués à la forte croissance de la vigne.

Afin de revenir sur cet évènement, une séance de pré-saison a donc été organisée. Une présentation, coanimée par Florian Favre (OCAN) et David Marchand (FiBL) avait pour objectif de rappeler les facteurs clés de réussite pour une protection optimale en viticulture biologique. De plus, elle a permis aux vignerons d'échanger et d'apporter leur retour d'expérience sur leurs problématiques rencontrés durant cette campagne 2021.

Pour finir, David Marchand a présenté les résultats d'enquête des pratiques bio en Suisse Romande, suivi des résultats d'essais participatifs « ON FARM » réalisés sur le canton de Genève en 2021.

✓ **Suivi des essais « ON FARM », réseau d'essais participatifs** : le FiBL, en collaboration et avec le soutien d'AgriVulg et de l'Etat de Genève ont lancé, en 2021, le projet « ON FARM » qui propose la mise en place et le suivi d'essais participatifs dans les domaines du vignoble genevois. Ces essais ont pour but d'acquérir des références dans la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et l'optimisation de la lutte sans intrants de synthèse. L'objectif pour les viticulteurs étant d'optimiser les pratiques, acquérir de l'expérience avec

de nouvelles méthodes et les étendre si volonté. L'idée est de créer un réseau de recherche participatif, avec des interactions pouvant générer de l'apprentissage. Cet accompagnement fait sens dans le contexte d'une viticulture qui cherche à diminuer sa dépendance aux intrants de synthèse.

En 2022, le réseau « ON FARM » a regroupé :

- 6 vignerons-encaveurs sur l'ensemble du vignoble genevois ;
- 4 thématiques liées à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et à l'optimisation de la lutte sans produits de synthèse (limitation du nombre de traitements en début et fin de saison, emploi de produits curatifs mouillables contre l'oïdium, application au drone, diminution des doses de cuivre et de soufre).



Essai pulvérisation au drone (3 hauteurs différentes), Vignoble de l'Etat 2022, photo AgriVulg

✓ **Formation Agrométéo** : une nouvelle version de l'outil d'aide à la décision Agrométéo, par Agroscope, a vu le jour en cette nouvelle saison 2022. Pour ce faire, des intervenants d'Agroscope sont venus animer le 17 mars 2022, la formation qui était axée sur l'utilisation pratique de la nouvelle version du site. L'objectif de cette formation était de familiariser les viticulteurs avec le nouveau portail, de prendre connaissance de l'ensemble des outils disponibles et mettre en application son utilisation comme véritable outil de travail. Cette séance en salle a permis à chacun de manipuler l'outil avec son propre ordinateur, de comprendre et d'interpréter les données disponibles afin d'en tirer parti et d'adapter au mieux sa stratégie de traitement en conséquence.

✓ **Les outils de diagnostic du sol** : dans un contexte de gestion durable des sols viticoles, bien comprendre et pouvoir décrire son sol permet de diagnostiquer l'activité de la surface, d'orienter ses choix et ses pratiques culturaux.

Le 13 avril 2022, une séance sur les outils de diagnostic du sol fut organisée sur le Vignoble de l'Etat, avec l'intervention de Karine Gondret, collaboratrice scientifique à l'Hepia. Lors de cette formation, une

démonstration des outils d'auto-diagnostic (méthode VESS, test à la bêche, test du boudin, fosse pédologique...) a été présentée aux viticulteurs.

Le sol à portée de main ; c'était l'un des objectifs de cet autodiagnostic. Un autre est de susciter les questions et, si nécessaire, des changements de pratiques. Les tests ont été sélectionnés pour leur facilité de réalisation, le peu de matériel à mettre en œuvre et la rapidité d'exécution. Certains, tout en étant instructifs, sont également ludiques.



Test à la bêche, Vignoble de l'Etat 2022, photo AgriVulg

- ✓ **Optimisation de la pulvérisation** : la réduction des intrants phytosanitaires ne pourra être obtenue qu'en mobilisant plusieurs leviers. Optimiser les techniques d'application des produits phytosanitaires en fait partie. Lors de cette séance, organisée le 23 août 2022, une première partie théorique, présentée par Pierre-Henri Dubuis, phytopathologiste à Agroscope, a permis d'échanger sur les conditions et les facteurs favorables à une bonne pulvérisation. Pierre-Henri Dubuis a également rappelé aux viticulteurs l'utilisation obligatoire du module de calcul et de dosage adapté disponible sur Agrométéo, permettant de calculer le dosage des fongicides adapté à la surface foliaire en viticulture. AgriVulg le remercie chaleureusement pour son intervention.



Observation de la qualité de pulvérisation, 2022, photo AgriVulg

Dans une deuxième partie pratique, plusieurs pulvérisations à base de Kaolin (argile blanche) ont été appliquées sur la végétation avec plusieurs modèles de pulvérisateurs. Des panneaux noirs et du papier hydro sensible ont été placés dans la végétation afin de pouvoir observer visuellement la répartition des gouttes pulvérisées selon chaque appareil. L'objectif premier était de pouvoir observer la quantité de produit déposée sur la végétation à différentes hauteurs en fonction des réglages du pulvérisateur.

- ✓ **Projet « FLORAVI »** : dans un contexte de conservation de la biodiversité, différentes parties prenantes du territoire de Genève ont élaboré un projet de conservation d'espèces végétales liées aux milieux viticoles et menacées au niveau cantonal. L'objectif de ce projet est d'intégrer certaines espèces susceptibles de trouver refuge dans la vigne, en conciliation avec l'entretien du sol et l'enherbement des vignes. Deux parcelles sur la rive gauche participent cette année à l'expérimentation, avec un sur semi d'espèces (*Alyssum alyssoides*, *calendula arvensis*, *Muscari neglectum* aggr.) provenant de collectes de graines effectuées par le conservatoire et jardin botaniques de la Ville de Genève. Pour ce faire, un itinéraire technique a été élaboré et corédigé par l'Hepia, le CJBG, l'OCAN et AgriVulg, dans le but de favoriser l'implantation des espèces semées. Un suivi annuel sera réalisé sur chaque parcelle afin d'évaluer l'implantation des espèces sur le long terme. Selon les disponibilités de semences des années suivantes, des nouvelles parcelles seront intégrées au projet.

6.4 VISITES ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIFIQUES

La veille innovation et technologique fait partie des missions essentielles des conseillers AgriVul, dans le but de pouvoir proposer et vulgariser de nouvelles solutions aux agriculteurs. Du 29 au 1^{er} décembre 2022, la conseillère viticole a donc participé au Salon Vinitech, le rendez-vous international de référence en matière d'innovations des professionnels de la filière viti-vinicole.

6.5 AGRICULTURE BIOLOGIQUE

17 % des exploitations genevoises pratiquent l'agriculture biologique. En 2022 on constate toujours un nombre important de reconversions respectant l'Ordonnance fédérale sur l'agriculture biologique (Obio) sans être inscrit à un label privé (BioSuisse, Demeter, etc.). Cela s'explique par la dérogation du principe de la globalité qui existe dans l'Obio qui permet aux agriculteurs de cultiver les cultures pérennes en bio et les cultures annuelles en PER (ou inversement). Plusieurs viticulteurs ont débuté la période de reconversion au bio de leurs vignes en 2022.

En 2022, AgriVul a coordonné les activités bio des groupes d'intérêt « grandes cultures bio » et « viticulture durable » et AgriGenève la gestion du secrétariat de l'association BioGenève. Les séances du groupe d'intérêt « grandes cultures biologiques » sont très suivies par les producteurs (voir chapitre consacré). AgriVul poursuit sa collaboration avec les différents acteurs nationaux (FiBL, AGRIDEA, BioSuisse, BioGenève).

AgriVul est également engagée dans le groupe de travail bio (GTBio) piloté par AGRIDEA, auquel participent les conseillers bio romands, et prend part également aux ateliers grandes cultures biologiques dirigés par le FiBL. Chaque année, AgriVul participe aux cours de reconversion obligatoires selon le cahier des charges de BioSuisse, permettant ainsi une collaboration étroite avec les différents conseillers en agriculture biologique romands. Depuis 2016, AgriGenève est mandatée pour gérer le secrétariat et la coordination de l'association BioGenève et contribue ainsi à la dynamique positive de cette association.

7. Représentations d'AgriGenève

AgriGenève est représentée dans les organisations suivantes :

AGIR : présidence	CIF : membre du Conseil	LRG : Commission de recours de l'OPU
AGORA : conférences des directeurs de Chambres et Comité	CIL : membre du comité	ma-terre : comité
AGRI : rédaction genevoise et comité	CIPEL : Commission technique agricole	OPAGE : Conseil de Fondation
AGRIDEA : plusieurs groupes de travail	Conseil du Léman : ULCA, Commission Tourisme Lémanique	Pôle Nature Environnement : Présidence, membre de la commission du pôle de formation
AGRI-PIGE : comité	Coordination FER : membre	Swissgranum : Commission technique
ASSAF : membre	CRFG : Commission Environnement et aménagement du territoire, Commission agriculture	Uniterre : membre
Association PDR : membre et présidence	Forum d'agglomération : membre du collège environnement	USP : Assemblée des délégués, KOKO/KOL
AZIPRO : membre	FRP : Conseil de Fondation	
CCIG : membre	FZAS : membre	

Sièges dans des commissions extraparlimentaires : AgriGenève occupe 36 sièges dans différentes commissions.

8. Communication et publications

8.1 COMMUNICATION INTERNE

Afin de maintenir un lien informatif avec nos membres, nous transmettons régulièrement des articles et des éditos au journal Agri. Le correspondant genevois d'Agri a en outre rédigé plusieurs articles sur des thèmes et événements genevois. Le deuxième canal d'information qui permet à nos membres de suivre l'actualité est notre lettre d'information diffusée par email et lisible sur smartphone. Elle est distribuée auprès de 401 abonnés. En 2022, 40 lettres d'information ont ainsi été diffusées.

AgriVulg a également diffusé 15 messages et 2 notes techniques par email à 195 agriculteurs et 50 partenaires de février à novembre. Ce service reste toujours très apprécié des agriculteurs. De plus, 4 articles ont été rédigés par AgriVulg pour le journal hebdomadaire Agri. Les 3 premiers articles faisaient état des situations intermédiaires des moissons à Genève tandis que le 4^{ème} dressait le bilan final des récoltes.

Site internet

Notre site internet www.agrigeneve.ch permet notamment l'inscription en ligne à des séances, manifestations ou événements. Il est régulièrement actualisé et contient notamment des informations utiles à la gestion des entreprises de nos membres. En 2022, 24 nouvelles ont été publiées sur notre site de manière à coller le plus possible avec l'actualité.

8.2 COMMUNICATION EXTERNE

Dans le contexte actuel, AgriGenève intensifie la communication sur les métiers de l'agriculture, notamment sur les réseaux sociaux. À la suite des réflexions conduites dans le cadre du groupe de communication avec S agence (voir § 4.2.1), il a été décidé de poursuivre la communication vers un large public, en capitalisant sur le slogan « Nos Paysans prennent soin de nous » et en l'utilisant comme vecteur de promotion de nos métiers. Un certain nombre de mots clés (innovation technique, sympathie, responsabilité, environnement, qualité, biodiversité, santé, alimentation, compétences...) accompagnent nos messages. Nos publics cibles sont le monde politique et institutionnel, les médias, les leaders d'opinion, la population genevoise dans son ensemble, les familles, les jeunes adultes et encore les écoles. Le but à atteindre en termes de perception collective est : « Si les paysans prennent soin de nous, prenons soin des paysans ». Notre communication et nos messages se travailleront avec trois types de diffusion : 1. La population 2. Les médias / politiques / influenceurs 3. A l'interne, pour assurer un discours commun. Cette stratégie de communication a débuté à l'automne 2021 et se poursuivra jusqu'à fin 2023. Pour alimenter les réseaux sociaux, nous faisons appel à des agricultrices et des agriculteurs qui nous apportent des témoignages sur leurs pratiques quotidiennes.

8.2.1 PAGE FACEBOOK AGRIGENÈVE



En 2022, 93 post ont été publiés sur la page Facebook d'AgriGenève. A ce jour, 1'900 personnes sont abonnées à cette page.

8.2.2 MÉDIAS EXTRA AGRICOLES, COMMUNIQUÉS ET CONFÉRENCES DE PRESSE

En 2022, AgriGenève a été très présente dans les médias écrits et parlés locaux, particulièrement en raison de la campagne « Non à l'élevage intensif en Suisse ». Il s'agit notamment de Radio Lac, One FM, de la Tribune de Genève ou du GHI. En 2022, AgriGenève a publié 5 communiqués de presse qui ont été envoyés aux médias régionaux et romands. Elle a également organisé une conférence de presse pour le lancement de la campagne contre l'initiative « Non à l'élevage intensif en Suisse » et une pour la campagne Sauvetage des faons.

8.2.3 PAGE FACEBOOK ET INSTAGRAM « NOS PAYSANS PRENNENT SOIN DE NOUS »



Au total, 56 post ont été publiés en 2022 sur la page Facebook et ont été repris sur Instagram. Ces pages ont été actives de janvier à décembre 2022, avec une phase de précampagne dès le mois de mai et de campagne en septembre sur l'initiative « Non à l'élevage intensif en Suisse ». A ce jour, la page Facebook recense 2'400 abonnés.

8.2.4 LETTRE D'INFORMATION « NOS PAYSANS PRENNENT SOIN DE NOUS »



En collaboration avec S agence, une lettre d'information mensuelle est envoyée à 600 abonnés depuis le mois de juin. Outre à nos membres, elle est destinée aux milieux économiques, politiques et à l'administration. La lettre est toujours structurée de la même manière, soit en quatre chapitres, dont un qui aborde une spécialité du canton.

9. Remerciements

AgriGenève tient à remercier tout particulièrement les organisations professionnelles et économiques ainsi que nos membres qui nous ont apporté leur soutien dans le cadre de la campagne sur l'initiative « *Non à l'élevage intensif en Suisse* » du 25 septembre 2022. Nous remercions aussi le groupe de jeunes agricultrices et agriculteurs qui ont assuré l'animation des réseaux sociaux ainsi que toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à gagner cette votation à Genève.

Nous remercions nos quatre députés « *agricoles* » pour les textes en lien avec notre métier qu'ils ont déposés durant l'année écoulée et leur actif soutien dans le cadre de leur travail de commission.

Nos remerciements vont à tous nos partenaires, organisations agricoles, milieux politiques, économiques et sociaux, départements et services de l'Etat, pour leur collaboration et leur soutien tout au long de l'année écoulée. Nos remerciements vont plus particulièrement au Département du territoire (DT) et à l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) avec qui nous œuvrons dans un esprit de dialogue constructif.

Nous remercions les organisations qui, par leur précieux soutien financier, permettent à AgriVulg d'assurer un service de formation continue de qualité : il s'agit en particulier de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) et de la FFPC (Fondation en faveur de la Formation Professionnelle et Continue).

Ce n'est que grâce à l'ensemble de ces partenariats que nous sommes à même de remplir nos diverses missions de promotion, de formation et de défense des intérêts de l'agriculture genevoise.

Nous remercions ici chaleureusement l'ensemble du personnel d'AgriGenève qui, durant toute l'année, n'a pas ménagé son temps pour servir au mieux l'agriculture genevoise.

Pour terminer, AgriGenève tient à remercier tout particulièrement l'ensemble de ses membres pour la confiance témoignée tout au long de l'année 2022.

10. Liens utiles

POUR EN SAVOIR PLUS...

AGORA	http://www.agora-romandie.ch/
AGRIDEA	https://www.agridea.ch/
BioGenève	www.biogeneve.ch
Brunch du 1 ^{er} août	https://www.brunch.ch/fr/
Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG)	https://cage.ch/
Ecole à la ferme	https://www.schub.ch/fr/
Festi'Terroir	www.festiterroir.ch
IVVG	http://www.ivvg.ch/
Laiteries Réunies Genève (LRG)	http://www.lrgg.ch/
OFAG	https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home.html
Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)	https://www.ge.ch/organisation/office-cantonal-agriculture-nature-ocan
Office de promotion des produits agricole de Genève (OPAGE)	www.geneveterroir.ch
Progana	https://progana-bioromandie.ch
Service de la consommation et des affaires vétérinaires	https://www.ge.ch/organisation/service-consommation-affaires-veterinaires
Sucre Suisse SA	http://www.zucker.ch/fr/sucre-suisse/
Union Fruitière Lémanique (UFL)	https://www.fruits-vaud-geneve.ch/
Union Maraichère de Genève (UMG)	http://www.umg.ch/
Union Maraichère Suisse (UMS)	http://www.gemuese.ch/fr
Union Suisse des Paysans (USP)	https://www.sbv-usp.ch/fr/



Rue des Sablières 15
1242 Satigny
info@agrigeneve.ch
www.agrigeneve.ch